

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
JUILLET 2010**

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France*

**1. DIM AGROSCIENCES, TERRITOIRES, ECOLOGIE, ALIMENTATION
SOUTIEN AU RESEAU ASTREA
PROGRAMME 2010**

**2. REALISATION D'UNE ETUDE DE DEFINITION ET DE FAISABILITE DU
PROJET DE CREATION DE PLATEFORME FRANCILIENNE DE
RECHERCHE ET D'ECHANGE DEDIEE A L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE**

Budget 2010

Chapitre budgétaire 939 « Action économique »
Code fonctionnel 92 « Recherche et innovation »
Programme « Soutien aux domaines d'intérêt majeur »
Action « Soutien aux domaines d'intérêt majeur »

Chapitre budgétaire 909 « Action économique »
Code fonctionnel 92 « Recherche et innovation »
Programme « Soutien aux domaines d'intérêt majeur »
Action « Soutien aux domaines d'intérêt majeur »

Chapitre budgétaire 909 « Action économique »
Code fonctionnel 92 « Recherche et innovation »
Programme « Soutien à l'innovation technologique »
Action « Soutien aux projets de développement de technologies écologiquement innovantes »

Localisation : Région Ile-de-France

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
1. Soutien au programme 2010 du DIM Agrosociétés, Territoires, Ecologie, Alimentation (ASTREA).....	4
2. Projet de plateforme francilienne de recherche et d'échanges dédiée à l'agriculture biologique.....	11
ANNEXE AU RAPPORT N°1 : RAPPORT D'ACTIVITES 2009 DU DIM ASTREA	13
1. Indicateurs de suivi du DIM	14
2. Rapport d'activité DIM ASTREA - PERIODE DE MAI 2009 à AVRIL 2010	20
ANNEXE AU RAPPORT N°2 : LISTE DES PROJETS SELECTIONNES POUR LE PROGRAMME 2010.....	32
1. Allocations doctorales.....	33
2. Allocations postdoctorales.....	35
3. Manifestations scientifiques.....	37
4. Projets d'équipements.....	38
PROJET DE DELIBERATION	39
ANNEXE A LA DELIBERATION N°1: ETAT RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS PROPOSEES	41
ANNEXE A LA DELIBERATION N°2: CONVENTION ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET L'INRA.....	44

EXPOSE DES MOTIFS

Par la délibération cadre Enseignement supérieur, Recherche et Innovation n°CR 18-05 votée le 27 mai 2005 (complétée de ses avenants n°CR 26-06 et CR 56-08), la Région Ile-de-France a notamment retenu le soutien à des Domaines d'Intérêt Majeur (DIM) comme instrument principal d'une politique structurante visant à organiser ou à renforcer des réseaux de Recherche dans des thématiques susceptibles de contribuer à donner une visibilité internationale au territoire francilien.

Entre 2005 et 2008, 14 Domaines d'Intérêt Majeur ont été labellisés comme tels par délibérations du Conseil régional :

- Agrosciences, Territoires, Ecologie, Alimentation ;
- Cancérologie ;
- Cardiovasculaire, diabète et obésité ;
- Maladies infectieuses, parasitaires, et nosocomiales émergentes ;
- Médecine cellulaire et cellules souches ;
- Neurosciences et maladies neuro-dégénératives ;
- Santé, environnement, toxicologie ;
- Développement soutenable ;
- Problématiques du genre ;
- Sciences économiques ;
- Atomes ultra-froids ;
- Logiciels et systèmes complexes ;
- Optique, Microélectronique, Nanosciences ;
- Problématiques transversales aux systèmes Complexes.

Le présent rapport a pour objet :

1. d'une part de proposer un soutien au programme de recherche 2010 du DIM **Agrosciences, Territoires, Ecologie, Alimentation (AsTrEA)**, labellisé par délibération n°CR 33-08 du 18 avril 2008, et fédéré autour du réseau de laboratoires franciliens ASTREA (sous forme de Groupement d'Intérêt Scientifique).

La subvention proposée pour le programme 2010 est de **962 800 €** en fonctionnement et 344.075€ en investissement. La participation régionale correspond à 74 % du coût total du programme.

2. d'autre part, d'affecter un montant de 36 000€ nécessaire à la réalisation d'une étude de faisabilité du projet de création d'une plateforme francilienne de recherche et d'échange dédiée à l'agriculture biologique.

1. Soutien au programme 2010 du DIM Agrosciences, Territoires, Ecologie, Alimentation (ASTREA)

1.1. Rappel sur les missions du réseau ASTREA

Labellisé le 18 avril 2008, le DIM ASTREA est destiné à favoriser l'organisation, à l'échelle régionale, d'un véritable cluster dédié aux sciences agronomiques et écologiques pour l'alimentation et la gestion soutenable des territoires, à soutenir la création d'une dynamique intégrée de formation, de recherche et d'innovation destinée à mobiliser l'ensemble des acteurs scientifiques régionaux compétents. Ceux-ci s'engagent à aborder de manière systémique et intégrée les questions de production agricole, d'alimentation et de mise à disposition de denrées conformes aux exigences de sécurité sanitaire et aux besoins nutritionnels des différentes

catégories et tranches d'âge des populations, d'environnement et d'aménagement du territoire, de gestion des ressources naturelles et de préservation de la biodiversité (animaux, végétaux et microorganismes). Le progrès des connaissances dans ces différents domaines est une condition sine qua non pour aborder la question du développement soutenable, dans ses composantes économiques environnementales et sociétales.

Le GIS ASTREA a pour objet de produire les connaissances nécessaires, de participer activement à la formation des futurs diplômés qui seront appelés à faire face à ces nouveaux contextes, d'organiser le transfert aux partenaires économiques et sociaux, de contribuer à éclairer les débats sur les enjeux technologiques, économiques, sociaux et éthiques.

En particulier, il doit permettre de :

- développer et coordonner les recherches menées en Ile-de-France autour de trois axes thématiques concernant des enjeux sociétaux majeurs : Environnement, Territoires et Agriculture ; Agriculture biologique ; Alimentation et Santé ;
- favoriser la création et l'usage partagé d'infrastructures de recherche de premier plan, attractives pour les communautés scientifiques nationales et européennes dans les domaines d'excellence préexistants ;
- faire de la Région Ile-de-France un des principaux foyers européens de formation de jeunes docteurs dans ces mêmes domaines ;
- favoriser la participation des chercheurs concernés au débat public et à l'enrichissement du lien science - société aux côtés des élus et des représentants de la société civile ;
- intervenir dans le champ du développement et de la préservation de biens publics en lien avec l'Etat et les collectivités territoriales ;
- participer au développement économique par des contributions à l'innovation en lien avec la sphère industrielle.

Le GIS ASTREA n'ayant pas de personnalité juridique propre s'appuie pour la gestion administrative et financière de ses programmes annuels sur l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA).

1.2. Point sur l'exécution du programme 2009

Le programme 2009 a permis le démarrage de 12 projets de recherche menés par des jeunes chercheurs (6 doctorants et 6 postdoctorants), dans les 3 axes thématiques du DIM. Ces allocataires ont été recrutés entre le 1^{er} septembre 2009 et le 1^{er} juin 2010.

Par ailleurs, quatre des six manifestations soutenues dans le cadre du programme 2009 ont déjà eu lieu et ont rassemblé un total de près de 600 participants.

Une journée destinée aux allocataires de recherche du programme 2008 a également été organisée le 31 mars dernier afin de faire le point sur l'avancement de leur projet de recherche.

Un rapport détaillé des activités du DIM mises en place dans le cadre du programme 2009 est présenté en annexe n°1 au présent exposé des motifs.

1.3. Les grands axes du programme 2010

Le programme 2010 s'articule autour des trois axes thématiques définis lors de la labellisation du DIM Agrosociétés, Territoires, Ecologie, Alimentation. Seul l'axe 2 a été recentré dès le programme 2009 du DIM autour des recherches en Agriculture Biologique uniquement, en cohérence avec les réflexions de la Région sur ces enjeux qui ont donné lieu à l'adoption par délibération n°CR 47-09 du 18 juin 2009 du Plan de développement 2009-2013 de l'Agriculture biologique en Ile-de-France élaboré en partenariat avec l'Etat.

Les enjeux liés à chacun de ces trois axes sont développés ci-après :

1.3.1. Environnement, Territoires et Agriculture

La diversité des activités économiques et l'importance de l'urbanisation au sein de la Région Ile-de-France conduisent à une hétérogénéité très forte de l'usage du sol et du sous-sol. Elles font de la Région une zone modèle pour l'analyse des espaces, des ressources, des milieux et de leurs interactions en contexte largement urbanisé. Les problèmes à traiter s'inscrivent dans un contexte de mondialisation des grandes questions environnementales, alors que la maîtrise des interactions locales entre activités agricoles et urbaines d'une part, les processus environnementaux planétaires d'autre part, deviennent des enjeux majeurs du développement régional. La préservation des sols et des ressources en eau, la gestion de la biodiversité des milieux naturels et la mise au point de pratiques novatrices pour une agriculture durable en termes environnementaux, économiques et sociaux constituent des enjeux majeurs de cet axe.

1.3.2. Agriculture biologique

Le Grenelle de l'Environnement a recommandé le développement de formes d'agriculture écologique et productive. Inscrite au nombre des mesures opérationnelles issues du Grenelle, l'agriculture biologique constitue un enjeu et une priorité pour la Région Ile-de-France. La structuration et le développement de la filière nécessitent notamment un diagnostic et des recherches qui relèvent d'une approche systémique des filières agricoles. Au delà de l'agriculture biologique, une augmentation significative des exploitations agricoles utilisant pas ou peu d'intrants de synthèse est plus que souhaitable en Région Ile-de-France. Cette augmentation impose la conception de nouvelles références techniques, organisationnelles et territoriales. Le dispositif de recherche agronomique déjà constitué en Ile-de-France permettra d'aborder ces questions à différents niveaux d'organisation en s'appuyant notamment sur différents dispositifs expérimentaux franciliens où sont conduits des essais de longue durée.

1.3.3. Alimentation et Santé

La compréhension des relations entre alimentation et santé constitue un des axes de recherche essentiels du DIM, avec trois enjeux majeurs : comprendre l'impact de l'alimentation et notamment de sa diversification sur la préservation de la santé ; évaluer, prévenir et gérer les risques dans la filière alimentaire, depuis la production des aliments conditionnés jusqu'à leur utilisation par les consommateurs ; élaborer une compréhension globale des comportements des consommateurs, visant à les conseiller en termes de choix alimentaires. Les connaissances d'ores et déjà acquises ou à venir dans ces différents domaines sont mobilisées pour une meilleure modélisation du risque pour la santé humaine et dans la perspective de concevoir et d'évaluer les dispositifs publics et privés de régulation des enjeux sanitaires et nutritionnels.

1.4. La demande de soutien à la Région - Programme 2010

Le soutien de la Région Ile-de-France est sollicité pour des projets retenus à la suite d'appels à projets diffusés le 1er décembre 2009. Le texte des quatre appels à projets - allocations doctorales, allocations post-doctorales, soutien à l'acquisition d'équipements expérimentaux et financement de manifestations scientifiques - a été affiché sur le site internet du DIM ASTREA (<http://www.dim-astrea.fr>), relayé sur le site internet de la Région Ile-de-France et annoncé par voie de courriers postaux et électroniques adressés à l'ensemble des établissements de recherche et d'enseignement supérieur localisés en Ile-de-France. La date de clôture de ces appels à projets a été fixée au 5 février. Cette date de lancement commune à l'ensemble des appels à projets régionaux (DIM, ARDoC et SESAME) a été mise en place afin de permettre aux porteurs de projets de mieux cibler l'appel à projets dont ils relèvent et dans un souci de rendre plus lisible la politique régionale de soutien aux DIM. Ce calendrier précoce favorise également l'articulation

avec les procédures de sélection des candidats à un travail de doctorat qui ont cours dans la majorité des écoles doctorales.

Afin de répondre d'une part, au souhait de mise en œuvre de « bonnes pratiques communes aux DIM » (traçabilité du processus d'évaluation notamment) de la Région Ile-de-France et d'autre part, de faciliter la gestion des appels à projets, il a été mis en place un traitement dématérialisé des réponses aux appels à projets du DIM ASTREA via son site internet. Ceci concerne la soumission des réponses, leur transmission aux responsables d'axes et aux experts, le recueil des expertises.

Les réponses à ces appels à projets ont ensuite été confiées aux trois animateurs d'axes thématiques qui ont assuré la mise en œuvre de l'expertise scientifique des projets. Les projets ont été adressés, via l'outil de gestion en ligne, à des experts scientifiques indépendants, hors Ile-de-France, qui les ont évalués selon les critères suivants :

- qualité scientifique du projet ;
- qualité de l'équipe et du contexte de travail ;
- pertinence du projet vis-à-vis du champ du DIM et des thèmes de l'appel à projets ;

et, pour les allocations doctorales et postdoctorales :

- qualité de l'encadrement des allocataires ;
- faisabilité du projet dans le calendrier proposé.

Le comité opérationnel du GIS ASTREA s'est réuni le 9 avril 2010, a pris connaissance des évaluations fournies par les experts et a réalisé la sélection scientifique des projets proposés ici au soutien de la Région. Pour les allocations doctorales et post-doctorales, compte tenu du nombre important de projets de bonne qualité sur l'ensemble des critères proposés, le comité a veillé - à titre de critère de choix secondaire - à une répartition des projets entre axes et sous-axes d'une part, entre laboratoires demandeurs d'autre part.

La répartition des réponses reçues à la date de clôture des appels à projets est indiquée dans le tableau ci-dessous :

	Allocations doctorales	Allocations post-doctorales	Subvention pour équipements scientifiques	Subvention pour manifestations scientifiques	Total
Axe 1 : Environnement, Territoires et Agriculture	12	4	2	0	18
Axe 2 : Agriculture biologique	6	6	1	1	14
Axe 3 : Alimentation et Santé	8	4	3	1	16
Nombre total de réponses	26	14	6	2	48
Nombre de dossiers proposés au soutien régional	6	5	3	2	16

Vous trouverez ci-après les propositions de soutien aux activités de recherche du programme 2010 détaillées par type de dépenses.

1.4.1. Dépenses de fonctionnement

Allocations de recherche doctorales et postdoctorales

Pour ce programme 2010, les allocations de recherche se répartissent de la façon suivante :

- 6 allocations doctorales de 36 mois ;
- 5 allocations postdoctorales de 12 mois.

Elles seront financées à 100% par la Région, sur la base de :

- 2 700 € par mois en brut chargé pour les allocations doctorales, pour une durée maximum de 36 mois, soit un effort de 97 200 € par allocataire ;
- de 4 150 € par mois en brut chargé pour les allocations postdoctorales, pour une durée de 12 mois, soit un effort de 49 800 € par allocataire.

Vous trouverez la présentation des allocations proposées au titre du programme 2010 du DIM ASTREA en annexe n°2 au présent exposé des motifs.

Autres dépenses de fonctionnement

Le comité opérationnel du GIS ASTREA a évalué positivement les deux projets de manifestations scientifiques reçus, dont vous trouverez la présentation en annexe n°2 au présent exposé des motifs. Ces projets de colloques sont proposés pour un financement régional total de 26 000 €.

Afin de lui permettre d'assurer le fonctionnement de ces instances de gouvernance (indemnités de déplacement des membres, frais liés à l'organisation des réunions, etc.), le GIS ASTREA prévoit une enveloppe de 2 000 €.

En prévision de son prochain appel à projets, le DIM ASTREA souhaite pouvoir réutiliser et améliorer l'outil de soumission en ligne mis en place pour l'appel à projets 2010, pour un coût prévisionnel estimé à 3 800 €.

Pour répondre à sa mission d'animation de la communauté scientifique francilienne dans les champs thématiques qui le concerne, d'une part et d'autre part, assurer la communication du réseau, le GIS ASTREA prévoit une enveloppe de 56 800 €. Il inscrit notamment à son programme de travail 2010 une initiative d'animation scientifique orientée vers les doctorants et post-doctorants financés dans le cadre du DIM et se propose d'organiser un séminaire thématique relevant du DIM dont le cadrage fait encore l'objet de discussion (Agriculture biologique, aménagement du territoire, circuits courts de distribution, etc.).

Enfin, le GIS prévoit le maintien par l'INRA d'un poste nécessaire à la coordination administrative et financière des actions du DIM, ainsi que des frais de gestion, pour un total prévisionnel de 42 000 €.

Autres dépenses de fonctionnement	
Soutien aux manifestations scientifiques	26 000 €
Animation du réseau, communication	62 600 €
Coordination administrative	42 000 €
Total	130 600 €

1.4.2. Dépenses d'investissement

Sur six dossiers déposés, le comité opérationnel du GIS a évalué positivement trois projets d'équipement, dont vous trouverez ci-après une présentation des principaux objectifs. Ces projets d'équipements sont proposés pour un cofinancement régional de 344 075 €.

Un des deux projets déposés au titre de l'axe 1 a été jugé inéligible au regard des critères d'éligibilité de l'appel.

Objectifs des projets d'équipements proposés au financement de la Région

Projet n°ast100087 : Spectromètre de masse à haute précision pour l'analyse des protéines des bactéries de la chaîne alimentaire et des protéines végétales impliquées dans les réponses aux variations environnementales

Ce projet concerne l'acquisition d'un spectromètre de masse de dernière génération pour assurer la mise à niveau du parc instrumental de la Plateforme d'Analyse Protéomique de Paris Sud-Ouest (PAPPSO) dans le domaine de la protéomique. Les objectifs de cette plateforme sont notamment de découvrir de nouveaux marqueurs protéiques d'intérêt pour la réponse au stress hydrique des plantes, et d'assurer une meilleure maîtrise du risque microbien dans les aliments. La protéomique constitue une discipline analytique émergente dans laquelle de nombreux développements méthodologiques restent à conduire. Les domaines d'application seront ceux de l'agriculture durable, d'une part, et de l'alimentation et de la santé, d'autre part.

Projet n°ast100120 : Création d'un plateau analytique dédié à l'acquisition en ligne de données sur des cinétiques réactionnelles dans les aliments au cours des procédés de transformation.

L'objectif de ce projet est d'explicitier l'évolution de la chimie d'un aliment au cours des opérations de transformation et de conservation, de manière à maîtriser les mécanismes et les cinétiques réactionnels impliqués dans l'élaboration de sa qualité nutritionnelle et sensorielle. Pour accéder aux réactions ayant lieu dans les aliments en cours de transformation et identifier des schémas réactionnels, il est nécessaire de disposer d'un ensemble cohérent de données physico-chimiques, thermodynamiques et réactionnelles, rarement disponibles pour les conditions des traitements thermiques appliqués. L'objet de ce plateau est d'acquérir en ligne des données réactionnelles dans des conditions parfaitement maîtrisées (température, pH, concentration en O2...).

Projet n°ast100073 : Caractérisation de la charge de surface de solides macroscopiques - produits alimentaires et matériaux au contact des aliments - pour une meilleure compréhension du rôle des surfaces et le suivi de leurs modifications.

Ce projet a pour objet l'acquisition d'un appareil de mesure de la charge de surface de solides macroscopiques (poudres, granulés, films, plaques, fibres...) destiné à être mis en commun entre deux laboratoires (GENIAL et GMPA). Ce projet a pour objectif d'avancer dans la compréhension de la réactivité de surface de poudres alimentaires (lors de traitement d'enrobage ou d'agglomération), de matériaux d'emballages (destinés à être au contact d'aliments) et de membranes de séparation (lors d'opérations d'extraction ou de fractionnement de milieux biologiques). Ces recherches permettront d'orienter le choix des matériaux selon l'application visée et les propriétés recherchées et de concevoir des matériaux à propriétés de surface spécifiques (antimicrobiens, antioxydants...).

1.4.3. Tableaux récapitulatifs des dépenses prévisionnelles du programme 2010

FONCTIONNEMENT				
Total des dépenses (y compris personnels statutaires non éligibles)	Total des dépenses éligibles (hors personnels statutaires non éligibles)	Participation Région proposée : 962 800 € dont :		
		Allocations doctorales	Allocations post-doctorales	Autres frais
1 200 000 €	962 800 €	583 200 €	249 000 €	130 600 €

INVESTISSEMENT - EQUIPEMENTS DEDIES AUX PROJETS DE RECHERCHE DU RESEAU)		
Coût total des équipements	Participation Région proposée	% Participation Région
804 200 €	344 075 €	42,8%

Total : Investissement et Fonctionnement			
	Coût total des dépenses éligibles (€)	Participation Région proposée (€)	% Participation Région
Investissement	804 200	344 075	42,8%
Fonctionnement	962 800	962 800	100%
Total	1 767 000	1 306 875	74,0%

1.5. Financement du programme 2010

Le soutien de la Région au développement des activités du GIS ASTREA est considéré comme déterminant pour le renforcement et la visibilité du potentiel francilien de la recherche dans les domaines « Agrosociétés, territoires, écologie, alimentation ». Avec son soutien significatif, la Région apportera un effet de levier essentiel pour le démarrage de programmes de recherche et d'enseignement novateurs.

C'est pourquoi il vous est proposé d'engager un soutien financier au GIS ASTREA en affectant à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) :

- une autorisation d'engagement de **962 800 €**, disponible sur le chapitre 939 « Action Economique », code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », programme « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » HP92-006 (192006), action « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » 19200601, nature 65738 du budget 2010 pour les dépenses de fonctionnement liées au programme 2010 du DIM ASTREA.

Les crédits de paiement correspondants seront mobilisés selon l'échéancier suivant :

- ANNEE 2010 : 443 400 €
- ANNEE 2011 : 362 200 €
- ANNEE 2013 : **157 200 €**
- une autorisation de programme de **344 075 €**, disponible sur le Chapitre 909 « Action Economique », Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », programme « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » HP 92-006 (192006), action « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » 19200601, nature 20418 du budget 2010, pour les équipements liés au programme 2010 du DIM ASTREA.

Les crédits de paiement correspondants seront mobilisés selon l'échéancier suivant

- ANNEE 2010 : 103 222 €
- ANNEE 2011 : 172 038 €
- ANNEE 2012 : 68 815 €

2. Projet de plateforme francilienne de recherche et d'échanges dédiée à l'agriculture biologique

2.1. Un projet de plateforme inscrit au Plan de développement 2009-2013 de l'agriculture biologique en Ile-de-France

Le projet de création d'une plateforme francilienne de recherche et d'échanges dédiée à l'agriculture biologique s'inscrit dans les actions prévues dans le plan de développement 2009-2013 de l'agriculture biologique en Ile-de-France (action 25), au titre de son axe « Formation et Recherche » (délibération n°CR 47-09 du 18 juin 2009).

L'agriculture biologique en Ile-de-France ne représente en effet qu'1% de la surface agricole (contre 2% en France), alors même que la consommation de produits biologiques par les consommateurs franciliens est la plus forte de France (en valeur absolue comme en valeur relative). L'offre de produits biologiques provenant d'Ile-de-France est donc très faible, puisque les 12 millions de consommateurs font face à une centaine de producteurs.

Au-delà des aspects liés à l'accès au foncier ou à la structuration des filières, l'un des freins majeurs au développement de l'agriculture biologique réside dans la capacité à trouver des solutions techniques et agronomiques dans la conduite des productions biologiques : quelles variétés, quels assolements, quels itinéraires techniques, telles sont quelques unes des questions posées aux agriculteurs qui cherchent à concilier respect de l'environnement, qualité des productions et rentabilité de leur exploitation. Si certaines réponses existent, de très nombreuses interrogations demeurent et constituent autant d'impasses pour les agriculteurs. Dans ce domaine, la recherche agronomique est essentielle pour apporter des réponses et améliorer ainsi la performance des systèmes agrobiologiques.

Par l'importance et le nombre des centres de recherche agronomique, l'Ile-de-France dispose à ce titre de ressources scientifiques incomparables au niveau français. Toutefois, il est nécessaire d'orienter davantage les travaux vers l'agriculture biologique, de renforcer les échanges d'informations et de favoriser la pluridisciplinarité. Le projet de plateforme, présenté au sein de ce rapport, vise à répondre à ces enjeux.

Cette plateforme a pour objectifs :

- de répondre aux questions de recherche que pose le développement en Ile-de-France d'une agriculture biologique, notamment pour en améliorer la productivité et l'efficacité ainsi que pour valoriser ses atouts environnementaux.
- de constituer un pôle de rencontres, d'échanges et de formation entre les acteurs de la recherche, les organismes de développement, les instituts techniques, les chambres d'agricultures, les agriculteurs...
- de participer au dialogue entre la science et la société sur les enjeux de l'agriculture biologique (par l'organisation d'actions de diffusion de la culture scientifique et de débats).

Afin de définir précisément les objectifs et la faisabilité technique, juridique et financière de cette plateforme, il est proposé d'affecter une autorisation de programme de 36 000€ pour permettre de conclure un marché de prestation pour la réalisation d'une étude de définition et de faisabilité.

Cette étude de faisabilité aura pour principaux objectifs :

- d'identifier les objectifs de la plateforme des points de vue scientifique et sociétal ;
- d'identifier de manière exhaustive les acteurs de l'agriculture biologique en Ile-de-France qui constitueraient les partenaires éventuels de la plateforme ;
- de définir les potentiels franciliens pluridisciplinaires de recherche (équipes en sciences du vivant et SHS) et d'expérimentation en agriculture biologique (exploitation biologique de

Villorceaux, station d'expérimentation d'Arvalis à Boigneville, fermes de référence identifiées au titre du PARC Bio...);

- de proposer une structure juridique, un mode d'organisation et de gouvernance qui répondent aux objectifs de la plateforme ;
- de définir l'économie générale du projet sur la base des besoins en investissement et en fonctionnement de la plateforme, ainsi que les ressources mobilisables.

Pilotée par l'unité Développement, cette étude sera suivie en étroite collaboration avec la Direction de l'Environnement de l'Unité Aménagement Durable de la Région, les services de l'Etat (DRIAAF) en charge du co-pilotage du Plan Bio avec la Région, les partenaires professionnels chargés de la mise en œuvre du plan bio (GAB, ITAB, CA IDF,... réunis au sein du groupe thématique « recherche » présidé par la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne) ainsi que le DIM ASTREA.

Le marché sera passé selon une procédure adaptée en application du code des marchés publics, pour un montant évalué à 30 000€ HT.

2.2. Financement de l'étude

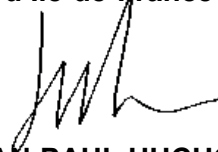
Le projet de création d'une plateforme de recherche et d'échanges dédiée à l'agriculture biologique doit participer à l'effort régional nécessaire pour atteindre les objectifs de développement sur le territoire francilien de l'Agriculture biologique.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'affecter une autorisation de programme de 36 000€ nécessaire à la réalisation d'une étude de définition et de faisabilité du projet de création de cette plateforme disponible sur le chapitre 909 « Action économique », Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », programme « Soutien à l'innovation technologique » HP 92-002 (192002), action « Soutien aux projets de développement de technologies écologiquement innovantes » 19200205 du budget 2010.

Les crédits régionaux mobilisés pour ces deux actions bénéficieront à l'intégralité du territoire d'Ile-de-France.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**



JEAN-PAUL HUCHON

**ANNEXE AU RAPPORT N°1 : RAPPORT D'ACTIVITES
2009 DU DIM ASTREA**

1. Indicateurs de suivi du DIM

Objectifs	Intitulé des indicateurs de suivi des objectifs de résultat	Origine des données (*)	Résultats Année 2009 (création DIM) De mai 2009 à avril 2010	Premiers impacts	Commentaires et précisions éventuelles
Soutenir la fédération de chercheurs au sein de réseaux coopératifs de recherche					
Favoriser l'ouverture de la structure constitutive du DIM (1er cercle) à de nouveaux membres	Nombre d'institutions (organismes, universités...) nouvellement membres de la structure constitutive du DIM (GIS, Fondation...)	G	10		Il n'y a pas eu de nouvelles institutions intégrées au GIS. Les membres signataires de la convention portant création du GIS ASTREA sont toujours au nombre de dix : <ul style="list-style-type: none"> • AFSSA, • AgroParisTech, • ARVALIS, • Cemagref, • ENSP, • ENVA, • INRA, • ITAB, • MNHN, • Université Paris-Sud 11
	Nombre de laboratoires partenaires nouvellement membres de la structure DIM	G	9		9 laboratoires financés en 2009 différents des 10 financés en 2008
Favoriser l'ouverture du programme du DIM (1er cercle) à de nouveaux partenaires	Nombre d'institutions (organismes, universités...) partenaires mais non membres de la structure DIM nouvellement associés au réseau	G	5		Les institutions partenaires mais non membres du GIS, financées dans le cadre du programme 2009 sont : <ul style="list-style-type: none"> • le CNRS, • l'Université Paris Ouest Nanterre – La Défense, • l'Association des Chimistes, Ingénieurs et Cadres de des Industries Agricoles et Alimentaires (ACIA).

					<ul style="list-style-type: none"> ED392 Diversité du Vivant ED426 Gènes, Génomes, Cellules (GGC)
	Nombre de laboratoires partenaires mais non membres de la structure DIM, nouvellement associés au réseau	G	3		<ul style="list-style-type: none"> UMR BIOEMCO (Biogéochimie et écologie des milieux continentaux), UMR LADYSS (Laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces) UMR IDHE (Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie).

Renforcer le potentiel scientifique de l'Ile-de-France

Augmenter le potentiel scientifique	Nombre de chercheurs et enseignants chercheurs travaillant sur le programme du DIM financé par la Région	G	31		8 directeurs de thèse et 6 encadrants post-docs (sans compter les co-encadrants) + certains membres du CO (3) et du Com'Op (14).
Soutenir l'effort de formation en faveur des doctorants et post-doctorants	Nombre de doctorants et de post-doctorants bénéficiant d'une allocation de la Région dans le cadre du programme DIM	G	12		6 doctorants et 6 post-doctorants

⁽¹⁾ G: gouvernance du DIM / L: laboratoires

Objectifs	intitulé des indicateurs de suivi des objectifs de résultat	Origine des données ⁽¹⁾	Résultats	Premiers impacts	Commentaires et précisions éventuelles
Développer une logique de réseau					
Mesurer les relations effectives entre les partenaires du réseau	Nombre de réunions de coordination du réseau = Comité opérationnel (ComOp)	G	3		<ul style="list-style-type: none"> le 28/04/09 : réunion du ComOp pour la sélection des projets 2009. le 09/10/09 : préparation des appels à projets 2010, etc. le 09/04/10 : réunion du ComOp pour la sélection des projets 2010.
	- Comité d'orientation	G	1		6 octobre 2009

	- Bureau	G	10 et +		Les membres du bureau se réunissent habituellement par téléphone et collaborent par échanges de courriers électroniques (pour la rédaction des appels à projets, des ordres du jour des réunions du ComOp, etc.) • 08/01/10 : réunion élargie portant sur l'axe AB
	- Comité scientifique	G	0		Cette instance est en cours de constitution
	- Réunion d'information destinée aux partenaires financés dans le cadre du DIM associant la Région	G	1		20 novembre 2009
Associer la Région au suivi en tant que partenaire de la mise en œuvre du DIM	Nombre de réunions de suivi avec la Région	G	4 et +		<ul style="list-style-type: none"> • 11/09/09, • 06/10/09 • 29/01/10, • 02/02/10, • nombreuses réunions téléphoniques avec les services de la Région (Unité Développement)
Renforcer l'offre de formation en Ile-de-France					
Contribuer à l'accession et à la diffusion des connaissances auprès de la communauté scientifique	Nombre d'actions de formation dispensées par les membres du réseau	L			
	- création de nouvelles formations universitaires	L	0		-
	- séminaires de doctorants / post-doctorants	G	1		31/03/10 « Journée des doctorants et post-doctorants du DIM ASTREA »

	- autres	L	9		2 colloques à portée internationale sont soutenus dans le cadre du programme 2008 et 6 autres sont soutenus dans le cadre du programme 2009. Par ailleurs, un groupe de travail sur l'Agriculture biologique (axe 2 du DIM) a été constitué par des jeunes chercheurs dont ceux du DIM ASTREA (cf. http://www.versailles-grignon.inra.fr/sadapt/equipes/proximites/recherches_sur_l_agriculture_biologique).
--	----------	---	---	--	--

(¹) G: gouvernance du DIM / L: laboratoires

Objectifs	intitulé des indicateurs de suivi des objectifs de résultat	Origine des données (¹)	Résultats	Premiers impacts	Commentaires et précisions éventuelles
Produire des résultats scientifiques					
Résultats scientifiques associés aux thèses	Nombre de thèses publiées dans le cadre du programme du DIM (sur projets financés par la Région)	L	0		Il est trop tôt pour pouvoir répondre à cet indicateur
Publications associées au programme du DIM	Nombre de publications dans les revues scientifiques internationales associées au programme du DIM (sur projets financés par la Région)	L	3 et+		Plusieurs propositions ont été soumises à des revues internationales et nationales, ainsi que plusieurs chapitres d'ouvrages sont en voie de publication. Des présentations ont été faites dans des colloques internationaux.
Diffusion vers la communauté scientifique	Nombre de manifestations scientifiques organisées dans le cadre du programme du DIM (sur financement Région)	L	5		4 des 6 manifestations cofinancées en 2009 ont déjà eu lieu (et les 2 autres auront lieu en octobre 2010). La 5 ^{ème} correspond à la journée allocataires du 31 mars.
	Nombre total de participants aux manifestations scientifiques financées par la Région		~700		
Générer des retombées économiques et sociétales					
Valorisation industrielle des recherches	Nombre total de brevets déposés concernant des projets financés par la Région	L	0		-

	Nombre de projets financés par la Région dans le cadre du DIM et menés avec des industriels	L	2		Il s'agit des colloques n°ASTREA2009-MS-62 et ASTREA2009-MS-64 organisés respectivement par Mme Riquet et Mme Michon
	Nombre de licences transférées à l'industrie dans le cadre de résultats du programme du DIM concernant des projets financés par la Région	L	0		-
Création d'emplois	Nombre de doctorants ou post-doctorants du programme du DIM, financés par la Région et embauchés en CDI dans une structure publique	L	0		Il est trop tôt pour pouvoir répondre à cet indicateur
	Nombre de doctorants ou post-doctorants du programme du DIM, financés par la Région et embauchés en CDI dans une structure privée	L	0		Il est trop tôt pour pouvoir répondre à cet indicateur
Retombées sociétales et environnementales	Nombre de projets financés par la Région dans le cadre du DIM ayant des retombées sociétales et environnementales	L	16		Tous les projets du programme 2009 ont potentiellement des retombées sociétales et environnementales
Création d'entreprises	Nombre de projets incubés ou de création d'entreprise en lien avec le programme du DIM concernant des projets financés par la Région	L	0		-

Objectifs	intitulé des indicateurs de suivi des objectifs de résultat	Origine des données ^(*)	Résultats	Premiers impacts	Commentaires et précisions éventuelles
Favoriser le rayonnement international du réseau					
Visibilité internationale et nationale du réseau	Nombre de chercheurs du réseau travaillant sur des projets financés par la Région et invités à des manifestations internationales	L	14 et +		
Attractivité du réseau	Nombre de chercheurs étrangers invités par la structure dans le cadre du programme du DIM	L	70		Dans le cadre des 4 manifestations scientifiques.
	Part des doctorants et post-docs étrangers sur le total des doctorants et post docs financés par la Région	L	5/23		5 des 23 allocataires financés dans le cadre des programmes 2008 et 2009 sont étrangers
Identité internationale du DIM	Nombre de citations dans le cadre du DIM dans des revues spécialisées internationales	L	0		Il est trop tôt pour répondre à cet indicateur
Diffuser les résultats du réseau					
Communiquer sur le DIM (par voie papier ou électronique)	Newsletter (oui/non)	G	non		

Assurer une large diffusion du bulletin	Nombre de bulletins diffusés	G	0		
Site internet	oui/non	G	oui		www.dim-astrea.fr
Extranet	oui/non	G	non		
Rapprocher les chercheurs du réseau avec la société civile et le grand public					
Echanger avec la société civile	Nombre de débats organisés avec la société civile	L			Sans objet pour 2009, bien que toutes les manifestations organisées dans le cadre des programmes 2008 et 2009 du DIM aient permis un dialogue avec certains acteurs de la société civile.
Diffuser les résultats vers des publics variés (jeune public, grand public, professionnels)	Nombre d'expositions, salons ou manifestations de vulgarisation scientifique	L	0		-
	Autres (préciser)	L			-
	Nombre total de personnes ayant assisté aux événements	L			-

(¹) G: gouvernance du DIM / L: laboratoires

2. Rapport d'activité DIM ASTREA - PERIODE DE MAI 2009 à AVRIL 2010

Gouvernance et fonctionnement du réseau

1. Partenariats

1.1. Les membres signataires de la convention portant création du GIS ASTREA, support du DIM *Agrosciences, Territoires, Ecologie, Alimentation*, sont au nombre de dix :

- AFSSA,
- AgroParisTech,
- ARVALIS,
- Cemagref,
- ENSP,
- ENVA,
- INRA,
- ITAB,
- MNHN,
- Université Paris-Sud 11.

1.2. Le principe de fonctionnement qui a été retenu, dès la labellisation du DIM, au sein du GIS ASTREA est de ne pas limiter la participation aux projets du réseau, aux laboratoires relevant des institutions signataires. Les appels à projets du DIM ASTREA sont donc ouverts à l'ensemble des laboratoires franciliens. Ainsi, le programme 2008 a permis d'ouvrir le partenariat à des institutions non membres du réseau : l'ENPC et Sciences Po, à travers le financement d'une allocation post-doctorale pour le Laboratoire Eau, Environnement et Systèmes urbains (LEESU, ex-CEREVE) et le soutien à l'organisation d'une manifestation scientifique pour le Centre de Sociologie des Organisations. Le programme 2009 a permis l'élargissement du partenariat à d'autres institutions, telles que le CNRS et l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

2. Activités du réseau

2.1. La structure de coordination et d'animation du GIS ASTREA se compose d'un Comité opérationnel, d'un bureau, d'un Comité d'orientation, d'un Comité scientifique et d'un coordinateur assisté d'une chargée de mission assurant la coordination administrative et financière du DIM.

- **Le Comité opérationnel** met en œuvre les actions relatives aux programmes annuels du DIM et en assure la gestion. En particulier :
 - il prépare et organise les appels à projets du DIM ;
 - il assure la sélection et le suivi des projets ;
 - il prépare et organise la réalisation des initiatives collectives ;
 - il propose d'éventuels recrutements pour assurer le bon fonctionnement du groupement ;
 - il assure le suivi du budget du groupement ;
 - il établit les rapports financiers et tous documents nécessaires à la bonne gestion des soutiens financiers mis à sa disposition par la Région Ile-de-France dans le cadre du DIM.
- **Un bureau**, rapidement désigné par les membres du Comité opérationnel dès la labellisation du DIM, facilite la gestion de l'animation du réseau et la rend plus réactive. Les membres du bureau se réunissent de façon informelle et se consultent très régulièrement (par échanges de courriers électroniques et conférences téléphoniques). Ils proposent des textes des futurs appels à projets, et élaborent les ordres du jour des diverses réunions, etc.

- **Le Comité d'orientation** est garant de la stratégie scientifique du GIS ASTREA. Il détermine l'orientation scientifique du groupement et valide le programme scientifique élaboré et proposé par le comité scientifique. Il veille notamment :
 - à la conformité des actions mises en œuvre par le Comité opérationnel avec les orientations initialement décrites par le document de cadrage du DIM ;
 - à la cohérence de l'orientation scientifique avec celles des établissements membres dans les domaines du DIM ;
 - à expliciter l'évolution du cadre stratégique en fonction de celle des travaux conduits dans le cadre du DIM et des anticipations qu'il peut percevoir sur les transformations du contexte sociétal.

Constitué au cours du premier trimestre 2009, le comité d'orientation s'est réuni pour la première fois le 6 octobre 2009 et a validé la composition du comité opérationnel. Celui-ci est donc désormais en ordre de marche et sa composition permet que chacune des institutions partenaires du DIM y soit représentée. Le comité d'orientation a notamment participé à la révision des textes des appels à projets 2010 ainsi qu'à la réflexion et définition des axes majeurs envisagés par le GIS ASTREA pour un projet stratégique 2010-2016. Ces derniers ont été explicités dans un courrier adressé à la Région Ile-de-France le 9 novembre 2009.

La composition de ces deux instances est jointe en annexe à ce rapport.

- **Le Comité scientifique**, instance à caractère consultatif :
 - conseille le Groupement sur les orientations et les choix scientifiques dans un contexte mondial, sur la pertinence des objectifs fixés et de leur traduction en programmes et projets de recherche ;
 - émet des avis sur la qualité des travaux conduits et des productions ;
 - entend les responsables scientifiques des programmes du Groupement sur les travaux en cours et sur les projets de collaborations scientifiques ; en tant que de besoin, il fait toute proposition de développement ou de réorientation de ceux-ci ;
 - veille à la qualité du processus de sélection des projets mis en place par le Comité opérationnel, en particulier au caractère indépendant, franc et collégial des processus d'évaluation mis en place par celui-ci.
- **Une chargée de mission** pour la coordination administrative et financière des actions du DIM, recrutée par l'INRA, est en poste depuis le 1er janvier 2009 à Jouy-en-Josas. En appui au coordinateur du DIM, elle occupe un emploi d'Ingénieur d'Etude rémunéré grâce à la subvention accordée par la Région (40 000 €). A l'interface entre les bénéficiaires des subventions (porteurs de projets, allocataires, gestionnaires d'établissement), d'une part et les services de l'Unité développement de la Région Ile-de-France d'autre part, elle a en charge la gestion des appels à projets, l'organisation des manifestations scientifiques et des réunions des diverses instances du DIM ainsi que la gestion des subventions allouées et le suivi de la bonne exécution des projets de recherche financés, tant sur les plans administratif et financier que technique, en veillant notamment au respect des obligations contractuelles. Elle assure également la communication du DIM, de la création de son logo et de sa charte graphique à la conception et la mise à jour du site internet (<http://www.dim-astrea.fr>), permettant ainsi de promouvoir et d'offrir une certaine visibilité des missions, projets et enjeux de ce DIM.

Modalités de suivi avec la Région :

L'Unité Développement de la Région Ile-de-France est régulièrement consultée (par téléphone et courrier électronique) et associée à l'organisation des activités du réseau. Une collaboration étroite et efficace s'est instaurée au fil du temps. Prenant part à toutes les réunions mises en place par le réseau, les services de la Région participent à :

- la rédaction des textes des appels à projets,

- la diffusion des appels à projets,
- la réunion d'information, organisée chaque année, à destination des partenaires financés (20/11/09),
- l'organisation de l'animation scientifique du DIM, telle que « La Journée des doctorants et post-doctorants du DIM ASTREA », qui s'est tenue le 31 mars 2010,
- aux réunions de sélection des projets (28/04/09 et 09/04/10),
- à la préparation des rapports pour les Commissions permanentes, etc.

3. Potentiel scientifique

3.1. Nombre total de chercheurs dont doctorants et post-docs travaillant sur le programme de la période

Compte tenu du nombre de laboratoires relevant des institutions membres du GIS et des laboratoires partenaires (de par le financement régional qui leur a été accordé dans le cadre du DIM), le « potentiel chercheur » couvert par le réseau n'a pas encore été quantifié de manière exhaustive.

Au titre du programme 2009, le potentiel de recherche est composé de 6 directeurs de thèse, 6 doctorants, 6 encadrants de post-docs et 6 post-doctorants, tous travaillant au sein d'équipes de recherche dont la composition exacte reste à identifier. Il est à noter que tous les allocataires, en plus de leur directeur de thèse ou responsable scientifique, bénéficient de un ou deux co-encadrants supplémentaires.

4. Financement du programme

4.1. Description des principaux partenaires financiers, modalités d'intervention, et complémentarité avec le soutien régional

Le DIM ASTREA ayant été labellisé en avril 2008 et les travaux de recherche financés n'étant qu'à mi-parcours, il s'avère pour l'instant difficile et prématuré de rassembler les informations nécessaires au calcul de l'évaluation de l'effet de levier des financements de la Région.

Pour autant, les principaux partenaires financiers sont les établissements de rattachement des laboratoires, notamment pour le financement des moyens de fonctionnement des unités de recherche et pour le co-financement des manifestations scientifiques. Les salaires et les frais de missions des personnels statutaires (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs de recherche, techniciens, gestionnaires, etc.) constituent un apport essentiel des institutions de rattachement. Par ailleurs, pour répondre aux exigences de la Région en matière de rémunérations minimales des allocataires, d'une part et d'autre part pour compenser l'augmentation des coûts salariaux, certains établissements sont contraints de compléter la subvention accordée.

Certaines équipes de recherche sont engagées dans des projets européens et des projets ANR. Les agences de moyens, type ANR, prennent en charge des moyens supplémentaires en personnel (allocataires) et des moyens de fonctionnement.

Nous pouvons également constater que certaines manifestations scientifiques du programme 2009, relevant notamment de l'axe *Alimentation et santé* du DIM, ont bénéficié de soutiens provenant d'industriels ou du pôle de compétences francilien (Pôle STVE).

Résultats obtenus pendant la période

1. Activités scientifiques

1.1. Les résultats des thèses et principales publications

Les embauches des allocataires 2009 s'échelonnant entre le 1^{er} septembre 2009 et le 1er juin 2010, les projets du programme 2009 ne peuvent donc pas donner lieu à des résultats ou à de quelconques retombées scientifiques pour l'instant.

En revanche, concernant les projets de recherche financés dans le cadre du programme 2008, un rapport d'activité individuel, présentant l'état d'avancement de chacun des projets, a été transmis aux services de la Région.

A ce stade, seuls deux contrats de post-doctorat, financés dans le cadre du programme 2008, sont terminés depuis peu (28/02/10 et 04/04/10) et ont donné lieu à des résultats. Il s'agit des projets intitulés :

- « Analyse du dialogue microbiote-hôte dans l'obésité par utilisation de bactéries probiotiques recombinantes », dont la post-doctorante, Daniela SANTOS PONTES était encadrée par Philippe Langella et Jean-Marc Chatel, au sein de l'équipe « Interactions des bactéries commensales et probiotiques avec l'hôte » du laboratoire UEPSD (MICALIS), Domaine de Vilvert, Bat 440 R-2, 78352, Jouy-en-Josas.
- « Modulations de la satiété induite par des régimes alimentaires chez la souris : approches par imagerie résonance magnétique », dont le post-doctorant, NADKARNI Nachiket était encadré par Nicolas Darcel et Patrick Even, au sein de l'UMR INRA/AgroParisTech 0914 – Physiologie de la Nutrition et du Comportement Alimentaire, AgroParisTech, 16 rue Claude Bernard, 75005 Paris. Un rapport d'activité, une publication ainsi qu'un poster présentant ses travaux ont été transmis à la Région.

Par ailleurs, on peut noter qu'un groupe de travail sur l'Agriculture biologique (axe 2 du DIM) a été constitué par des jeunes chercheurs dont les allocataires du DIM ASTREA (cf. http://www.versailles-grignon.inra.fr/sadapt/equipes/proximites/recherches_sur_l_agriculture_biologique) : « Le but de ce groupe est de mutualiser les moyens de recherches et les problématiques afin que les travaux sur l'agriculture biologique ainsi que ses effets sur les territoires soient plus visibles par le public scientifique ou non. »).

1.2. Les manifestations scientifiques organisées : objectifs et impacts

▪ Le Groupe d'application de l'ingénierie des écosystèmes (Gaie) a organisé avec le soutien de la Région Ile-de-France, un colloque intitulé "Des concepts écologiques à l'ingénierie écologique / Ecological engineering : from concepts to application (EECA)", les 2, 3 et 4 décembre 2009, à la Cité internationale Universitaire de Paris. L'ingénierie écologique peut être définie comme étant l'application des principes de l'écologie à la gestion de l'environnement. La réhabilitation des sols pollués par les métaux lourds via le semis de plantes accumulatrices de ces polluants, la gestion durable de la fertilité des sols agricoles, l'épuration des eaux par les microorganismes, les biomanipulations des milieux lacustres pour lutter contre l'eutrophisation des eaux sont des exemples d'ingénierie écologique parmi de nombreux autres. Au-delà de leur diversité, ces actions relevant de l'ingénierie des écosystèmes visent toutes à minimiser la quantité d'énergie ou de travail fournie par l'homme relativement à celle fournie par les processus naturels. Le besoin croissant et pressant pour des démarches intégrées de gestion et de restauration des écosystèmes est une conséquence claire de l'augmentation de l'empreinte de l'homme sur la planète. En un demi-siècle, le doublement de la population mondiale (essentiellement dans les pays du Sud) s'est accompagné d'une multiplication par 6 de la consommation des ressources naturelles, d'une érosion massive de la biodiversité, de la dégradation de nombreux écosystèmes et de modifications globales de l'environnement maintenant clairement perceptibles. Face à cette situation d'urgence, il importe que l'ensemble des communautés scientifiques s'organise et agisse. Il faut penser aux communautés scientifiques du Sud et du Nord, à celles qui sont à la pointe des théories écologiques comme à celles qui s'appuient sur ces théories pour développer des applications. L'écologie et l'ingénierie écologique sont a priori les disciplines scientifiques les plus à même de fournir le cadre conceptuel nécessaire au développement de pratiques permettant de gérer rationnellement et durablement les écosystèmes naturels et anthropisés.

L'écologie a été jusqu'à présent sous-utilisée alors que les pratiques de gestion doivent être rationalisées et optimisées. La théorie écologique est à la fois nécessaire pour développer des solutions généralisables et les adapter aux conditions locales. Elle doit fournir les bases scientifiques solides nécessaires pour mettre en oeuvre des manipulations d'écosystèmes, potentiellement lourdes de conséquences, visant par exemple à diminuer les effets du changement climatique global.

L'ingénierie écologique est particulièrement pertinente pour les pays en voie de développement. En effet, la nécessité d'une exploitation efficace et durable des écosystèmes y est très forte du fait que ces pays ont des populations en croissance rapide, et qu'il y est souvent difficile pour les individus et les institutions de développer des pratiques basées sur des apports d'intrants élevés (eau, énergie, nutriments minéraux).

Ce colloque a permis de rassembler des spécialistes internationaux, et en particulier européens, afin de :

- Renforcer le dialogue entre scientifiques travaillant sur des approches théoriques et les scientifiques ayant des démarches appliquées, afin de mieux cerner les fondements théoriques de l'ingénierie écologique,
- Chercher les « clés » permettant de mettre en connexion effective les chercheurs, les praticiens développant des techniques d'ingénierie écologique et les gestionnaires de l'environnement,
- Promouvoir le développement de l'ingénierie des écosystèmes.

Il a ainsi permis de passer en revue les progrès en ingénierie écologique et les idées actuelles sur les moyens de développer cette ingénierie à partir d'une écologie réfléchie et fondée sur de réelles bases conceptuelles.

▪ Le colloque « Journées techniques nationales fruits et légumes biologiques 2009 », également co-financé dans le cadre du programme 2009, s'est déroulé les 8 et 9 décembre 2009 au Comptoir Général, 80, quai de Jemmapes - 75010 Paris. Organisées en partenariat avec l'UMR 1272 (UPMC, INRA, AgroParisTech) Physiologie de l'insecte-Signalisation et communication (Route de St Cyr, 78 026 Versailles Cedex), ces journées techniques (JT) ont été un lieu d'échanges et de convivialité qui a permis aux différents acteurs des filières fruits & légumes biologiques (producteurs, techniciens, enseignants, chercheurs...) de se retrouver autour des thèmes importants pour le développement de leur filière.

Le but de ces journées, qui ont réuni 175 participants, était de faire le bilan des connaissances techniques sur les thèmes choisis ; d'identifier les problèmes rencontrés par les producteurs et les besoins en expérimentation, de diffuser les dernières avancées techniques concernant ces sujets ; de mener une réflexion globale sur l'organisation des filières ; de développer les relations entre agriculture conventionnelle et biologique ; de permettre des échanges de connaissances et de savoir-faire entre la région d'accueil et les autres régions. Cette manifestation scientifique a contribué au développement de l'AB, dont les bénéfices tant sociétaux qu'environnementaux ne sont plus à démontrer. Elle a participé au développement de pratiques innovantes et durables, tel qu'illustré, par exemple, par les interventions sur le thème de la « fertilité des sols » lors de cette édition. Elle contribue ainsi à atteindre les objectifs du plan de développement de l'AB, tant au niveau Régional que National, ainsi que de ceux du Plan Ecophyto 2018. La réunion filière sur le thème de la restauration collective bio a permis de mettre en lien des groupements de producteurs et des distributeurs (ex. Pronatura, Biocoop). Elle a aussi permis d'aborder les aspects techniques de ce type de production qui suscite des attentes fortes de la société civile. Par exemple, la présentation des travaux de S. Derridj (INRA Versailles) « Induction de résistances de la plante à des phyto-agresseurs par des infra-doses de sucres : une nouvelle technologie » a suscité un vif intérêt des participants. Un groupe de travail comprenant des producteurs, des stations d'expérimentation (GRAB D'Avignon), l'ITAB et l'INRA de Versailles a été constitué suite à cette présentation. Il devrait déboucher sur le montage d'un projet entre ces différents partenaires lors d'un prochain appel à projet de type CASDAR.

Par ailleurs, la participation d'enseignants et de conseillers agricoles permet d'envisager un transfert des connaissances vers un nombre d'acteurs (étudiants, producteurs) bien plus large. Un article de vulgarisation sur ces journées a été publié dans la revue technique Alter-Agri n°99 (janvier-février 2010, pages 8-13). De plus, dans le cadre de ces journées une enquête sur les

attentes dans le domaine de l'arboriculture biologique à été réalisée et il en est ressorti la nécessité de rééditer le Guide technique sur l'Arboriculture en AB (ITAB-GRAB).

Les actes complets ainsi que les diaporamas de cette manifestation sont téléchargeables sur le site de l'ITAB :

Lien vers les actes : <http://www.itab.asso.fr/downloads/actes/jt-fl2009actes.pdf>

Lien vers les diaporamas : <http://www.itab.asso.fr/itab/ppt-jt-fl2009.php>

▪ Organisées par AgroParisTech en partenariat avec la Société Chimique de France et l'INRA, et co-financé par la Région Ile-de-France dans le cadre du programme 2009 du DIM, les 14èmes journées de Formulation, ont eu lieu les 3 et 4 décembre 2009 à Paris, sur le thème : « Conception raisonnée des aliments : une approche multidisciplinaire de la formulation ». Rassemblant chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants et industriels du secteur agro-alimentaire notamment, les 14èmes journées de formulation ont offert une présentation des avancées et spécificités de la conception raisonnée des produits dans le domaine alimentaire. Les intervenants se sont attachés, en s'appuyant sur des exemples non alimentaires, à montrer tous les transferts possibles de ces approches vers les autres secteurs industriels, notamment ceux de la chimie, de la cosmétique, etc. A vocation pédagogique, les conférences organisées lors de ces deux journées se proposaient de répondre aux questions suivantes :

- Quelles approches disciplinaires pour la formulation des aliments ?
- Les apports de la gastronomie moléculaire pour la conception et la formulation des mets ?
- De la conception à la consommation des produits : comment prendre en compte la diversité humaine ?
- Les approches intégrées produit/procédé : importance des approches multi - échelle et multi-physique.

En plus des conférences invitées du programme, des communications sous forme d'affiches ont été présentées. Les doctorants ont présenté leurs travaux sous forme de poster dans le domaine de la formulation et sur les thèmes suivants :

- Conception raisonnée des produits
- Approches pluridisciplinaires et intégratives de la formulation
- Formulation sensorielle
- Gastronomie moléculaire
- Méthodes pédagogiques pour l'enseignement de la formulation

Ces journées ont permis la rencontre entre industriels et universitaires sur le sujet de la formulation. Les conférenciers comme les animateurs d'atelier choisis venaient pour moitié environ de l'un et de l'autre de ces deux secteurs, ce qui a notamment permis un transfert et une diffusion des connaissances.

▪ Le Groupe Île-de-France Emballage-Aliment (GIFEA) a organisé avec le soutien de la Région Ile-de-France, une conférence internationale sur l'hygiène et la sécurité des matériaux en contact avec des aliments, intitulée « MATBIM 2010, Rencontres internationales sur les interactions matériaux - produits biologiques / First International Meeting on Material / Bioproduct Interactions » qui s'est tenu dans les locaux d'AgroParisTech à Paris. Le GIFEA fédère depuis 2003 plusieurs organismes publics et professionnels possédant des compétences fortes et complémentaires sur l'emballage, les sciences de l'aliment et la microbiologie. Le GIFEA fait partie intégrante du RMT Propack Food labélisé en novembre 2008. Ce dernier réunit sur le plan national des acteurs de la recherche, de la formation, du développement et du transfert de technologies impliquées sur la thématique Emballage/Procédé/Aliment. Le GIFEA et le RMT ont choisi de mutualiser leurs efforts pour organiser 3 journées internationales sur les matériaux polymères au contact des produits alimentaires, cosmétiques ou encore pharmaceutiques. La qualité sanitaire de ces produits finis (bioproduits), garantie par une absence de risque chimique et microbiologique reste aujourd'hui la première exigence des consommateurs. La prévention des risques est la préoccupation primordiale des professionnels des filières alimentaires, tout accident de contamination pouvant se traduire par une perte économique et un impact sociétal non négligeables. L'enjeu majeur est donc d'anticiper les risques de contamination des produits finis afin d'assurer leur qualité sanitaire.

Le congrès MATBIM est le premier colloque international organisé par la France sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires conditionnés. Rassemblant près de 130 participants, il a été

l'opportunité, au delà des actions régionales avec le GIFEA et nationale avec le RMT, de porter au niveau international la voix de la France comblant ainsi un manque par rapport à nos collègues européens. Dans ce contexte, l'objectif général de ce premier colloque international sur la sécurité sanitaire des produits conditionnés était d'une part, de promouvoir l'application des connaissances scientifiques multidisciplinaires (associant notamment la physique, la chimie, la physicochimie, la microbiologie) aux développements technologiques et économiques et d'autre part, de comprendre les mécanismes moléculaires qui contrôlent les propriétés "barrière" aux interfaces et au sein des matériaux. Afin de favoriser le développement des matériaux polymères nouveaux ou modifiés, y compris des matériaux d'emballage, membranes de séparation, surfaces, etc., qui améliorent la sûreté et la qualité de bioproduits en contact, deux principaux sujets ont été traités :

- L'identification, la compréhension et le contrôle des interactions entre matériaux et supports en contact (perméation, sorption, migration...)
- La conception raisonnée et le développement de matériaux innovants : interactifs, polymères biodégradables et biosourcés

Par ailleurs, bien que les applications alimentaires aient été privilégiées, la conférence a fait un très bon accueil aux travaux descriptifs et/ou prédictifs portant sur les interactions physico-chimiques (réactions y compris) entre les constituants des matériaux polymères et les milieux au contact dans le domaine cosmétique, médical et biotechnologique.

Le programme s'est appuyé sur des conférences invitées données par des experts européens, portant sur quatre thèmes :

- Sûreté et qualité des aliments (bioproduit) en contact avec des matériaux polymère
- Interactions matériaux polymère / aliment (bio produits)
- Développement de matériaux d'emballage innovants de type interactifs (actifs et intelligents)
- Développement de matériaux biosourcés et de matériaux biodégradables

25 conférenciers internationaux ont ainsi présenté leurs travaux de recherche sur chacun de ces thèmes sous forme de communications orales. Les actes de cette conférence internationale, en cours de réalisation, seront prochainement diffusés via le site du colloque (<https://colloque.inra.fr/matbim2010>).

▪ Le 31 mars 2010, le Comité opérationnel du DIM a organisé une journée consacrée aux travaux des doctorants et post-doctorants financés dans le cadre du programme 2008 du DIM. Cette manifestation s'est tenue dans les locaux de Athènes Services, Immeuble de la SAF - Agriculteurs de France, Amphithéâtre Bourgogne, 8 rue d'Athènes à Paris 9ème. Cette manifestation s'adressait à l'ensemble des allocataires du DIM financés dans le cadre des programmes 2008 et 2009, à leur(s) encadrant(s) et à toute la communauté scientifique francilienne intéressée par les thématiques du DIM.

Il s'agissait d'une part, de permettre aux membres du Comité opérationnel et à la Région Ile-de-France d'avoir un aperçu de l'état d'avancement des projets sélectionnés en 2008 pour un financement régional et d'autre part, d'offrir aux participants une visibilité des travaux de recherche en cours, contribuant aux enjeux sociétaux majeurs portés par le DIM. Lors de cette manifestation, chacun des allocataires du programme 2008 a présenté, soit par un exposé soit par un poster, les travaux de recherche qu'il a menés depuis son recrutement. Des interventions plus généralistes portant sur les enjeux de recherche et de développement de chacun des trois axes thématiques du DIM sont venus introduire et mettre en perspective les présentations. Cette manifestation scientifique a été inaugurée par l'allocution de Mme THIS-SAINT-JEAN, Vice-présidente du Conseil régional chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche et clôturée par une conférence intitulée « Penser ensemble les systèmes agricoles et alimentaires pour faire face aux changements globaux », animée par Sébastien TREYER, Directeur des programmes de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI). Cette journée a rassemblé près d'une centaine de participants. La qualité des interventions ainsi que les retours positifs, notamment des allocataires du DIM qui ont particulièrement apprécié le caractère formateur de la journée, nous encouragent à envisager l'an prochain le renouvellement de cette manifestation. Le compte rendu est en cours de rédaction et sera prochainement disponible et téléchargeable sur le site internet du DIM.

2. Visibilité internationale

2.1. Accueil de chercheurs étrangers

- Dans le cadre du programme 2009, le réseau ASTREA accueille une doctorante de nationalité coréenne et un post-doctorant de nationalité tunisienne.
- Une grande partie des laboratoires participent à plusieurs projets européens.
- Les manifestations scientifiques cofinancées par la Région dans le cadre du programme 2009 et ayant déjà eu lieu ont toutes à leur niveau permis d'accueillir des spécialistes européens et internationaux (cf. ci-dessus)

2.2. Publications dans des revues expertes internationales

A ce stade, seuls deux contrats de post-doctorat, financés dans le cadre du programme 2008, sont terminés (28/02/10 et 04/04/10) et ont donné lieu à des résultats et des publications. Il s'agit des projets intitulés :

- « Analyse du dialogue microbiote-hôte dans l'obésité par utilisation de bactéries probiotiques recombinantes », dont la post-doctorante, Daniela SANTOS PONTES, de nationalité brésilienne, était encadrée par Philippe Langella et Jean-Marc Chatel, au sein de l'équipe « Interactions des bactéries commensales et probiotiques avec l'hôte » du laboratoire UEPSD (MICALIS), Domaine de Vilvert, Bat 440 R-2, 78352, Jouy-en-Josas. Les résultats de ces travaux apparaîtront avec d'autres précédemment acquis dans deux publications qui sont encore en cours de rédaction. Daniela SANTOS PONTES sera en premier auteur sur l'une et en deuxième auteur sur l'autre.

- « Modulations de la satiété induite par des régimes alimentaires chez la souris : approches par imagerie résonance magnétique », dont le post-doctorant, NADKARNI Nachiket, de nationalité anglaise, était encadré par Nicolas Darcel et Patrick Even, au sein de l'UMR INRA/AgroParisTech 0914 – Physiologie de la Nutrition et du Comportement Alimentaire, AgroParisTech, 16 rue Claude Bernard, 75005 Paris. Les travaux de recherche ont donné lieu à une publication :

Peripherally injected cholecystokinin-induced neuronal activation is modified by dietary composition in mice. Zeeni N, **Nadkarni N**, Bell JD, Even PC, Fromentin G, Tome D, Darcel N. Neuroimage. 2010.

Ces travaux ont également fait l'objet de communication dans des manifestations scientifiques nationales et internationales :

- Effect of a Slow Digestible Carbohydrate on Adipose Tissue and Appetite Regulation. M. Sahuri, J. Anastasovska, **N. Nadkarni**, J. D. Bell, and G. Frost. ISMRM (International Society for Magnetic Resonance in Medicine) annual meeting **Stockholm** May 2010
- Effect of a Low Glycemix Index Carbohydrate on Adipose Tissue and Appetite Regulation. M. Sahuri, J. Anastasovska, **N. Nadkarni**, P-W. So, S. Theis, J. D. Bell and G. Frost. ICO (International Conference on Obesity) **Stockholm** July 2010:
- **Effect of dietary composition on neuronal activation in mice following peripheral injection of cholecystokinin.** Zeeni N, Nadkarni N, **Bell JD, Even PC, Fromentin G, Tome D, Darcel N** Journées de la Société Française de Nutrition 2009
- Effect of chronic variable stress on central regulation of food intake and neurogenesis. J CALVEZ, G FROMENTIN, N NADKARNI, N DARCEL, D TOME, N BALLETT, C CHAUMONTET. SSIB (meeting of the Society for the Study of Ingestive Behavior) Pittsburgh, **USA**. 2010

Un rapport d'activité, une publication ainsi qu'un poster présentant les travaux de NADKARNI Nachiket ont été transmis à la Région.

Par ailleurs, Raji Pushpalatha (Laboratoire HBAN – Cemagref Antony), doctorante de nationalité indienne, dont la thèse, financée dans le cadre du programme 2008 du DIM, est intitulée « Développement d'une chaîne de prévision des étiages sur le bassin de la Seine », a participé à une conférence internationale :

Raji Pushpalatha, Pierre-François Staub, Charles Perrin, **Vazken Andréassian** and Cécile Loumagne. (2009). "Diagnosing Low Flow Forecasting Possibilities in France: Test of Hydrological Models on a Set of 1000 Catchments". Joint International Convention of 8th IAHS Scientific Assembly and 37th IAH Congress Water: A vital resource under stress – How Science can help, September 6-12, Hyderabad, India.

Les 25-29 août 2009, Nicolas Boivin, post-doctorant (axe 2) dans le cadre du programme 2008, a participé à une conférence internationale en Pologne avec ses encadrants Leila Kébir, Andre Torre et Jean-Baptiste Traversac, « Organic Commodity Chains in Paris Region An Economic And Geographic Reading », 49th european congress of the Regional Science Association International, Territorial cohesion of Europe and integrative planning, Lodz (Poland)

Les travaux de Corinne FESNEAU (Laboratoire HBAN – Cemagref Antony), post-doctorante 2008 ont également fait l'objet de communications dans des manifestations scientifiques nationales et internationales :

- FESNEAU, C. ; TOURNEBIZE, J ; CHAUMONT, C et GUENNE, A. (2010) *Evaluation of nitrate removal in buffer zone supply by water from agricultural drained catchment*. European Geosciences Union General Assembly Vienne, Autriche, 02 – 07 Mai
- TOURNEBIZE, J.; FESNEAU, C.; CHAUMONT, C.; GUENNE, A.; PESCHARD, J.; Thieu, V.; PASSY, P.; GARNIER, J.; BILLEN, G. (2010) *Retenir de l'eau dans le paysage rural*. Communication orale. Colloque PIREN SEINE, Paris, France, 27-28 janvier.
- FESNEAU, C.; TOURNEBIZE, J.; CHAUMONT, C.; GUENNE, A. (2009) *Pollutions par les nitrates des eaux de drainage agricole: épuration par les zones humides*. Réunion du thème zone humide du PIREN-Seine, Université Pierre et Marie Curie, Paris, 14 novembre.

3. Communication et diffusion vers le grand public

3.1. Moyens de communication mis en œuvre pendant l'année pour une communication au sein de la communauté scientifique et vers l'extérieur (grand public, industriels...)

En matière de communication, un site internet (<http://www.dim-astrea.fr>), mis à jour régulièrement par la chargée de mission, permet d'assurer une visibilité des actions financées par la Région Ile-de-France au travers du DIM ASTREA, mais aussi de promouvoir et d'offrir une certaine lisibilité des missions, projets et enjeux de ce DIM. Par ailleurs, une veille est assurée tant par le GIS que par les services de l'Unité Développement de la Région Ile-de-France pour diffuser les annonces de manifestations scientifiques susceptibles d'intéresser toute personne concernée par les thématiques du DIM (chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants, doctorants, post-doctorants, société civile, collectivité territoriales, etc.).

Par ailleurs, afin de répondre d'une part au souhait de mise en œuvre de « bonnes pratiques communes aux DIM » de la Région Ile-de-France et d'autre part, de faciliter la gestion des appels à projets, il a été mis en place un traitement dématérialisé de réponses aux appels à projets du DIM ASTREA via son site internet. Ceci concerne la soumission des réponses, leur transmission aux responsables d'axes et aux experts, le recueil des expertises. Le coût de cet outil, imputé en accord avec les services de l'Unité Développement de la Région, sur le budget animation du programme 2008 du DIM, s'élève à 2 000 € pour la mise en place, auxquels s'ajoutent 15 € par

dossier soumis, soit au total 2 720 €. Cet outil a permis la soumission et la gestion en ligne des candidatures à l'appel à projets 2010.

Enfin, afin d'organiser la « Journée des doctorants et post-doctorants du DIM ASTREA », qui s'est tenue le 31 mars 2010, un site colloque (https://colloque.inra.fr/journee_dim_astrea_2010), rattaché au site internet du DIM, a été spécialement conçu et mis en place par la chargée de mission pour assurer l'organisation de la manifestation (gestion des inscriptions, communication du programme et des informations pratiques, gestion des soumissions des résumés des doctorants et des posters des post-doctorants, etc.).

Annexe au rapport d'activité : compositions des instances de gouvernance du GIS ASTREA

COMPOSITION DU COMITE OPERATIONNEL
- DIM Agrosociétés, Territoires, Ecologie, Alimentation -
(06/10/09)

Axe	Discipline	NOM	QUALITES
1	Ecologie	Denis COUVET	Directeur de l'Unité de Conservation des espèces, Restauration et Suivi des Populations Directeur du CRBPO - MNHN
1	Economie	Stephan MARETTE	Directeur de l'UMR210 Économie publique (Eco. Pub.) (INRA - AgroParisTech)
1	Agronomie	Bertrand NEY	Animateur de l'équipe <i>Plante</i> UMR1091 Environnement et grandes cultures (INRA - AgroParisTech)
1	Sciences du Paysage	Catherine CHOMARAT-RUIZ	ENSP
1 et 2	Agronomie	Antoine MESSEAN	Directeur de l'UAR1240 Impacts écologiques des innovations en production végétale (Eco-Innov) – INRA Versailles-Grignon
1 et 2	Sciences de l'eau et de l'environnement	Christian DUQUENNOI	Responsable de l'équipe de recherche Optimisation et impact des installations de stockage de déchets – Unité HBAN - CEMAGREF Antony
2	Agronomie	Delphine BOUTTET	Ingénieur régional en charge des filières protéagineux et pomme de terre, et responsable de projet en agriculture biologique au niveau national - ARVALIS
2	Agronomie	Marie-Hélène JEUFFROY	Directrice de l'UMR211 Agronomie (INRA - AgroParisTech)
2	Ecologie	Jane LECOMTE	Enseignant-chercheur Université Paris Sud 11 , UMR - Ecologie systématique et évolution (ESE)
2	Agronomie	Bruno TAUPIER-LETAGE	Responsable de la Commission Qualité ITAB
3	Microbiologie	Jean-Christophe AUGUSTIN	Enseignant-chercheur ENVA , Hygiène et industrie des denrées alimentaires d'origine animale - Laboratoire MASQ (Microbiologie des Aliments- Sécurité et Qualité)
3	Microbiologie	Stéphane AYMERICH	Chef de département adjoint Microbiologie et Chaîne alimentaire (MICA) - INRA
3	Sciences de l'aliment	Laurent LALOUX	Directeur du Laboratoire sur la Qualité des Aliments et sur les Procédés Agro-alimentaires - AFSSA
3	Economie	Louis-Georges SOLER	Directeur de l'UR1303 Alimentation et sciences sociales (ALISS) – INRA Ivry-sur-Seine
3	Sciences de l'aliment	Gilles TRYSTRAM	Délégué du Directeur d' AgroParisTech – Site de Massy
Représentant(s) de la Région Ile-de-France			
		Louise LEZY-BRUNO	Chargée de mission, Unité Développement de la Région Ile-de-France
Coordinateur			
		Emmanuel JOLIVET	Délégué régional de l'INRA pour l'Ile-de-France

COMPOSITION DU COMITE D'ORIENTATION
- DIM Agrosociétés, Territoires, Ecologie, Alimentation -
(06/10/09)

Etablissement	NOM	QUALITES
Afssa	François GERSTER	Directeur scientifique de l'Afssa
AgroParisTech	Marianne LEFORT	Directrice scientifique d'AgroParisTech
ARVALIS	Franck WIACEK	Chef de la Région Centre – Nord
CEMAGREF	Michel PENEL	Directeur régional du Cemagref - Antony
ENSP	Bernard WELCOMME	Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage
ENVA	Sylvie CHASTANT-MAILLARD	Professeure ENVA, UMR1198 Biologie du développement et reproduction
INRA	Pierre-Henri DUEE	Président du Centre de recherche INRA de Versailles-Grignon
ITAB	Krotoum KONATE	Directrice de l'ITAB, Institut Technique de l'Agriculture Biologique
MNHN	Robert BARBAULT	Directeur du Département Ecologie et Gestion de la Biodiversité MNHN
Univ. PXI	Dominique DE VIENNE	Directeur de l'UMR 320 Génétique végétale
Porteurs d'enjeux		
AMAP IdF	Jérôme DEHONDT	Responsable du Réseau AMAP IdF
Agence de l'eau Seine-Normandie	Sarah FEUILLETTE	Chef du Service Prévision, Evaluation, Prospective à la Direction du Développement durable de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
GAB IdF	Olivier RANKE	Agriculteur et éleveur Bio , GAB d'Ile-de-France
Représentant(s) de la Région Ile-de-France		
CRIdF	Jean-Paul HUCHON	Président de la Région Ile-de-France
CCRRESTI	Sylvie FAUCHEUX	Présidente de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

**ANNEXE AU RAPPORT
N°2 : LISTE DES PROJETS SELECTIONNES POUR LE
PROGRAMME 2010**

1. Allocations doctorales

1.1. au titre de l'axe 1 : Environnement, Territoires et Agriculture

Numéro de dossier	Directeur de thèse	Intitulé du projet de recherche	Intitulé et adresse du laboratoire d'accueil	Ecole Doctorale	Durée
ast100034	Sébastien THOMINE	« Réhabilitation de sols pollués par les métaux lourds par phytoremédiation »	<i>Institut des Sciences du Végétal</i> , UPR2355 CNRS Avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE cedex	ED 145 Sciences du Végétal Université Paris-Sud 11 Bâtiment 630 91405 Orsay cedex	3 ans
ast100035	Franck COURCHAMP	« Effet du réchauffement climatique sur les risques d'invasions de fourmis en Ile-de-France »	UMR 8079 <i>Ecologie, Systématique & Evolution</i> AgroParisTech- CNRS-Université Paris-Sud 11 Bâtiment 362 91405 ORSAY cedex	ED 145 Sciences du Végétal Université Paris-Sud 11 Bâtiment 630 91405 Orsay cedex	3 ans
LISTE COMPLEMENTAIRE					
ast100076	Stanislas WICHEREK	« Risque, vulnérabilité et qualité des milieux des espaces agricoles périurbains »	UMR 8185 CNRS - Paris IV - Paris VIII Laboratoire ENeC <i>Espace, Nature et Culture</i> Maison de la Recherche Université Paris IV-Sorbonne. 28 rue Serpente 75006 PARIS	ED 434 Ecole doctorale de géographie de Paris Institut de Géographie 191, Saint Jacques 75005 Paris	3 ans
ast100105	Philippe CAMBIER	« Flux et transformations du mercure dans des sols de grande culture amendés par des produits résiduels organiques »	UMR 1091 EGC INRA - AgroParisTech <i>Environnement et Grandes Cultures</i> Bâtiment EGER Avenue Lucien Brétignières 78850 THIVERVAL-GRIGNON	ED 435 ABIES AgroParisTech 16 rue Claude Bernard - 75231 Paris cedex 05	3 ans

1.2. au titre de l'axe 2 : Agriculture Biologique

Numéro de dossier	Directeur de thèse	Intitulé du projet de recherche	Intitulé du laboratoire d'accueil + adresse	Ecole Doctorale	Durée
ast100059	Isabelle GOLDRINGER	« Analyse du rôle des mécanismes naturels et des pratiques de gestion dans l'évolution de variétés-populations de Blé tendre au cours d'un processus de sélection participative en Agriculture Biologique »	UMR 0320 GV <i>Génétique Végétale</i> INRA- AgroParisTech- CNRS- Université Paris-Sud 11 Ferme du Moulon 91190 GIF-SUR-YVETTE	ED 145 Sciences du Végétal Université Paris-Sud 11 Bâtiment 630 91405 Orsay cedex	3 ans
ast100098	Sophie ALLAIN	« L'agriculture biologique comme bien commun des Franciliens : quels engagements collectifs territoriaux pour une agriculture biologique durable ? »	UMR 1048 SADAPT <i>Sciences pour l'Action et le Développement – Activités, Produits, Territoires</i> INRA- AgroParisTech 16, rue Claude Bernard - 75231 PARIS cedex 05	ED 435 ABIES AgroParisTech 16 rue Claude Bernard - 75231 Paris cedex 05	3 ans
LISTE COMPLEMENTAIRE					
ast100131	Safia MEDIENE et Jean ROGER-ESTRADE	« Évaluation de l'effet précédent de la prairie temporaire sur la flore adventice des cultures suivantes »	UMR 0211 Agronomie INRA- AgroParisTech Bâtiment EGER, Avenue Lucien Brétignières 78850 THIVERVAL-GRIGNON	ED 435 ABIES AgroParisTech 16 rue Claude Bernard - 75231 Paris cedex 05	3 ans

1.3. au titre de l'axe 3 : Alimentation et Santé

Numéro de dossier	Directeur de thèse	Intitulé du projet de recherche	Intitulé du laboratoire d'accueil + adresse	Ecole Doctorale	Durée
ast100057	Marie-Laure LAMELOISE	« Compréhension et modélisation des phénomènes de transport dans les membranes denses d'osmose inverse et de	UMR 1145 GENIAL <i>Ingénierie Procédés Aliments</i> INRA-Cemagref- CNAM- AgroParisTech	ED 435 ABIES AgroParisTech 16 rue Claude Bernard - 75231 Paris cedex 05	3 ans

		nanofiltration »	1 avenue des Olympiades 91744 MASSY cedex		
ast100082	Maarten VAN DE GUCHTE	« Effets anti-inflammatoires de <i>Lactobacillus delbrueckii</i> »	UMR1319 Institut Micalis Equipe Adaptation des bactéries firmicutes à leurs environnements AgroParisTech - INRA Domaine de Vilvert 78352 JOUY-EN- JOSAS	ED 435 ABIES AgroParisTech 16 rue Claude Bernard - 75231 Paris cedex 05	3 ans
LISTE COMPLEMENTAIRE					
ast100112	Nalini RAMA RAO et Didier LERECLUS	« Caractérisation du mécanisme permettant aux bactéries du groupe <i>Bacillus cereus</i> de contourner le système immunitaire de l'hôte »	UMR1319 Institut Micalis <i>Equipe GME Génétique Microbienne et Environnement</i> AgroParisTech - INRA Domaine de la Minière 78285 Guyancourt Cedex 01	ED 435 ABIES AgroParisTech 16 rue Claude Bernard - 75231 Paris cedex 05	3 ans

2. Allocations postdoctorales

2.1. au titre de l'axe 1 : Environnement, Territoires et Agriculture

Numéro de dossier	Responsable scientifique	Intitulé du projet de recherche	Intitulé du laboratoire d'accueil + adresse	Etablissement bénéficiaire de l'allocation	Durée
ast100118	David SIAUSSAT et Martine MAIBECHÉ	« Impact des polluants sur la physiologie sensorielle d'un modèle insecte, le lépidoptère nocturne <i>Spodoptera littoralis</i> »	UMR 1272 PISC <i>Physiologie de l'Insecte: Signalisation et Communication</i> INRA-UPMC Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) 7 Quai Saint Bernard	Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)	12 mois

			Bâtiment A 4ème étage bureau 410 75005 PARIS		
--	--	--	---	--	--

2.2. au titre de l'axe 2 : Agriculture Biologique

Numéro de dossier	Responsable scientifique	Intitulé du projet de recherche	Intitulé du laboratoire d'accueil + adresse	Etablissement bénéficiaire de l'allocation	Durée
ast100132	Muriel VALANTIN-MORISON	« Conception d'un prototype de modèle spatial représentant les effets d'agencement des systèmes de culture et des espaces non cultivés sur les attaques d'insectes du colza d'hiver et leur régulation biologique »	UMR 0211 Agronomie INRA - AgroParisTech Bâtiment EGER, Avenue Lucien Brétignières 78850 Thiverval- Grignon	INRA – Centre de Versailles- Grignon	12 mois
ast100099	Fabrice RIPOLL	« Enjeux de l'accès au foncier des agriculteurs biologiques en Île-de-France : état des lieux et analyse des freins structurels »	LAB'URBA (EA 3482) Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris- Est Créteil Val de Marne 61 avenue Général de Gaulle 94010 CRETEIL	Université Paris-Est Créteil Val de Marne	12 mois

2.3. au titre de l'axe 3 : Alimentation et Santé

Numéro de dossier	Responsable scientifique	Intitulé du projet de recherche	Intitulé du laboratoire d'accueil + adresse	Etablissement bénéficiaire de l'allocation	Durée
ast100111	François BLACHIER	« Impact d'un régime hyperprotéique sur le métabolisme des cellules épithéliales coliques et sur la physiopathologie du colon »	USC 914 PNCA AgroParisTech/INRA <i>Physiologie de la Nutrition et du Comportement Alimentaire</i> AgroParisTech 16 rue Claude Bernard 75005 PARIS	AgroParisTech	12 mois
ast100126	Patrice MARTIN	« Etude de l'effet d'une flore humaine simplifiée sur la croissance intestinale dans un modèle de	UMR 1313 GABI <i>Génétique Animale et Biologie Intégrative</i> Equipe LGS INRA	INRA – Centre de Jouy-en- Josas	12 mois

		souris gnotobiotiques »	Domaine de Vilvert, Bâtiment 221 78352 JOUY-EN- JOSAS		
LISTE COMPLEMENTAIRE					
ast100119	Fabrice DUCEPT	«Construction d'une méthode générique par analyse dimensionnelle et expérimentation, pour une meilleure compréhension et une meilleure conduite des procédés de structuration des produits alimentaires »	UMR 1145 GENIAL <i>Ingénierie Procédés Aliments</i> INRA-Cemagref- CNAM- AgroParisTech 1 avenue des Olympiades 91744 MASSY cedex	AgroParisTech	12 mois

3. Manifestations scientifiques

Numéro de dossier	Structure porteuse	Organisateur de la manifestation	Titre du projet	Participation financière demandée au DIM
ast100045	INRA - Centre de Versailles-Grignon	Isabelle GOLDRINGER	Colloque scientifique international EUCARPIA, Section Organic & Low-input Agriculture sur le thème : « Breeding for resilience : a strategy for organic and low-input farming systems ? »	20 000 €
ast100114	AFSSA	Vincent LECLERC	Cycle d'information et d'échanges sur la maîtrise sanitaire des denrées alimentaires et des procédés. Thème de la journée « La durée de vie des produits ».	6 000 €
TOTAL				26 000 €

4. Projets d'équipements

Numéro de dossier	Axe du DIM	Structure porteuse	Responsable scientifique du projet	Titre du projet	Participation financière demandée au DIM
ast100087	1	INRA – Centre de Versailles-Grignon	Michel ZIVY	Un spectromètre de masse à haute précision pour l'analyse des protéines des bactéries de la chaîne alimentaire et des protéines végétales impliquées dans les réponses aux variations environnementales	260 000 €
ast100120	3	AgroParisTech	Catherine BONAZZI	Création d'un plateau analytique dédié à l'acquisition en ligne de données sur des cinétiques réactionnelles dans les aliments au cours des procédés de transformation	47 175 €
ast100073	3	AgroParisTech	Marie-Laure LAMELOISE	Caractérisation de la charge de surface de solides macroscopiques - produits alimentaires et matériaux au contact des aliments - pour une meilleure compréhension du rôle des surfaces et le suivi de leurs modifications.	36 900 €
TOTAL					344 075 €

PROJET DE DELIBERATION**DU****1. DIM AGROSCIENCES, TERRITOIRES, ECOLOGIE, ALIMENTATION
SOUTIEN AU RESEAU ASTREA
PROGRAMME 2010****2. REALISATION D'UNE ETUDE DE DEFINITION ET DE FAISABILITE DU PROJET DE
PLATEFORME FRANCILIENNE DE RECHERCHE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** le Code des marchés publics ;
- VU** la délibération du Conseil Régional N° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération n°CR 14-10 du 16 avril 2010 relatives à la délégation du Conseil régional à son Président en matière de marchés publics ;
- VU** la délibération n° CR 56-08 du 16 octobre 2008 ; Délibération cadre « Enseignement supérieur, recherche, innovation » 2005-2010 Ajustements et Améliorations
- VU** la délibération n° CR 26-06 du 18 juin 2006 ; Dispositif « Enseignement supérieur, recherche et innovation » 2005-2010 Premier bilan, ajustements et nouveaux dispositifs ;
- VU** la délibération n° CR 18-05 du 27 mai 2005, relative au rapport cadre sur l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- VU** la délibération n° CR 33-08 du 17 avril 2008, relative à la labellisation des Domaines d'Intérêt Majeur ;
- VU** La délibération n°CR 47-09 du 18 juin 2009 relatif au plan de développement 2009-2013 de l'Agriculture biologique en Ile-de-France ;
- VU** le budget de la Région Ile-de-France pour 2010 ;
- VU** la prorogation du Règlement budgétaire et financier par délibération n°CR 15-10 du 16 avril 2010 ;
- VU** le rapport CP 10-538 présenté par Monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** l'avis de la Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** l'avis de la Commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de soutenir, au titre du Domaine d'Intérêt Majeur « Agrosociences, Territoires, Ecologie et Alimentation », le réseau ASTREA dont le gestionnaire est l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) – Centre de Jouy-en-Josas pour les dépenses de fonctionnement et équipement liées à son programme 2010.

Attribue une subvention de 344 075 € à l'INRA pour les dépenses d'équipement liées aux projets de recherche du programme 2010 du réseau ASTREA.

Attribue une subvention de 962 800 € à l'INRA pour les dépenses de fonctionnement liées aux projets de recherche du programme 2010 du réseau ASTREA.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de la convention figurant en annexe n°1 à la délibération.

Approuve la convention jointe en annexe n°1 à la présente délibération et autorise le Président du Conseil régional à la signer.

Les crédits régionaux engagés bénéficieront à l'intégralité du territoire d'Ile-de-France.

Article 2 :

Affecte une autorisation de programme de 344 075 € à l'INRA, disponible sur le Chapitre 909 « Action Economique », Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », programme « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » HP 92-006 (192006), action « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » 19200601, nature 20418 du budget 2010, pour les équipements liés au programme 2010 du réseau ASTREA.

Article 3 :

Affecte une autorisation d'engagement de 962 800 € à l'INRA, disponible sur le Chapitre 939 « Action Economique », Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », programme « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » HP 92-006 (192006), action « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » 19200601, nature 65738 budget 2010, au fonctionnement du programme 2010 du réseau ASTREA.

Article 4 :

Affecte, pour le marché relatif à la réalisation d'une étude de définition du projet de plateforme francilienne de recherche en agriculture biologique, une autorisation de programme de 36 000€ prélevée sur le chapitre 909 « Action économique », Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », programme « Soutien à l'innovation technologique » HP 92-002 (192002), action « Soutien aux projets de développement de technologies écologiquement innovantes » 19200205 du budget 2010.

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE A LA DELIBERATION N°1: ETAT RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS PROPOSEES

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	08/07/2010	N° de rapport :	CP10-538	Budget :	2010
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	909 - Action économique
Code fonctionnel :	92 - Recherche et innovation
Programme :	192006 - Soutien aux Domaines d'Intérêt Majeur
Action :	19200601 - Soutien aux DIM

Dispositif :	00000350 - Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)
---------------------	---

Dossier :	10009937 - DIM AGROSCIENCES TERRITOIRES ECOLOGIE ALIMENTATION - ASTREA - PROGRAMME 2010				
Bénéficiaire :	R20236 - INRA INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE				
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE				
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total :	344 075,00 €	Code nature :	20418		

Base subventionnable :		Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
804 200,00 €	HT	42,78 %	344 075,00 €		

Total sur le dispositif 00000350 - Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement) :	344 075,00 €
--	--------------

Total sur l'imputation 909 - 92 - 192006 - 19200601 :	344 075,00 €
--	--------------

Chapitre :	939 - Action économique
Code fonctionnel :	92 - Recherche et innovation
Programme :	192006 - Soutien aux Domaines d'Intérêt Majeur
Action :	19200601 - Soutien aux DIM

Dispositif :	00000351 - Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)
---------------------	---

Dossier :	10009920 - DIM AGROSCIENCES TERRITOIRES ECOLOGIE ALIMENTATION - ASTREA - PROGRAMME 2010 - ALLOCATIONS DE RECHERCHE				
Bénéficiaire :	R20236 - INRA INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE				
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE				
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total :	832 200,00 €	Code nature :	65738		

Base subventionnable :		Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
832 200,00 €	HT	100 %	832 200,00 €		

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	08/07/2010	N° de rapport :	CP10-538	Budget :	2010
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	939 - Action économique
Code fonctionnel :	92 - Recherche et innovation
Programme :	192006 - Soutien aux Domaines d'Intérêt Majeur
Action :	19200601 - Soutien aux DIM

Dispositif :	00000351 - Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)
---------------------	---

Dossier :	10013385 - DIM AGROSCIENCES TERRITOIRES ECOLOGIE ALIMENTATION - ASTREA - PROGRAMME 2010 - AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Bénéficiaire :	R20236 - INRA INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	130 600,00 €	Code nature :	65738

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale
167 800,00 €	TTC 100 %	130 600,00 €

Total sur le dispositif 00000351 - Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement) :	962 800,00 €
--	--------------

Total sur l'imputation 939 - 92 - 192006 - 19200601 :	962 800,00 €
--	--------------

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°2: CONVENTION
ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET L'INRA**

Convention n°

Soutien au programme 2010 du DIM Agrosociences, Territoires, Ecologie, Alimentation

entre

LA REGION ILE-DE-FRANCE

dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS
représentée par son Président, **Monsieur Jean-Paul HUCHON**,
en vertu de la délibération N°CP du

ci-après dénommée la Région,

d'une part,

et

L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

dont le siège social est situé au 147, rue de l'Université – 75338 Paris Cedex 07
n°SIRET : 180 070 039 00078

Représenté par sa Présidente Directrice Générale, Marion GUILLOU,
laquelle a délégué sa signature pour la présente convention à Monsieur Emmanuel JOLIVET,
Délégué Régional INRA pour l'Île-de-France, Domaine de Vilvert, 78352 Jouy en Josas cedex

ci-après dénommé l'« INRA »

d'autre part,

Après avoir rappelé :

- la labellisation des thématiques « agrosociences, territoires, écologie et alimentation » comme Domaine d'Intérêt Majeur (DIM) par délibération n° CR 33-08 du 17 avril 2008, et le soutien intégré dédié par la Région aux DIM,
- les enjeux sociaux, scientifiques, économiques, politiques liés à la recherche dans les domaines « agrosociences, territoires, écologie et alimentation »,
- les laboratoires participant aux projets de recherche du Réseau se sont regroupés par l'intermédiaire de leurs organismes de tutelle dont les principaux se sont constitués en GIS dénommé « ASTREA »,
- l'INRA – Centre de Jouy-en-Josas a été désigné par les membres du GIS pour passer convention avec la Région et être l'établissement support financier pour la subvention régionale (hors opérations immobilières),
- de ce fait, les engagements pris au titre de la présente convention par l'INRA sont considérés comme ceux du Réseau dans le cadre des programmes de recherche impliquant des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération CP n°.... du, la Région a décidé d'attribuer une subvention d'investissement (344 075 €) et de fonctionnement (962 800 €) à l'INRA, afin de soutenir le programme d'action 2010 du DIM Agrosociences, Territoires, Ecologie, Alimentation.

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat entre la Région Ile-de-France et l'INRA désigné pour être la structure chef de file du réseau et support financier de la subvention régionale.

Dans ce cadre, les projets du programme 2010 définis à l'annexe technique n°1 à la présente convention feront l'objet d'une aide financière de la Région.

ARTICLE 2 : LES OBLIGATIONS DE L'INRA

Pour la réalisation des actions présentées dans les programmes d'actions éligibles à la présente convention, l'INRA s'engage à :

A. Obligations concernant l'opération subventionnée

- réaliser ou faire réaliser les actions prévues en annexe n°1 à la présente convention ;
- **associer la Région au processus de sélection des sujets des allocations de recherche ;**
- participer aux réunions organisées par la Région en vue des bilans, de l'échange, du suivi général, de l'évaluation des actions subventionnées ;
- **fournir à la Région le rapport d'activité annuel et des indicateurs de suivi du programme selon le modèle joint en annexe à la présente convention et avec une périodicité préalablement définis par la Région ; ce rapport d'activité doit notamment présenter le degré de réalisation de chaque projet ;**
- **s'assurer que les projets soumis au financement du programme du DIM n'aient pas fait l'objet d'une demande/d'un soutien dans le cadre du dispositif SESAME, d'un projet collaboratif d'un pôle de compétitivité ou du Contrat de projets 2007-2013 (qu'il soit ou non soutenu par la Région) ;**
- informer la Région des autres subventions publiques demandées ou attribuées pour le même objet en cours d'exercice de la présente convention ;
- informer la Région des difficultés ou événements sérieux et imprévus, susceptibles de retarder voire d'interrompre l'exécution des projets ;
- mettre en œuvre les outils de suivi nécessaire :
 - o au contrôle de l'utilisation de la subvention régionale,
 - o au calcul des coûts de chaque action faisant l'objet de la présente convention.

B. Obligations administratives

- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme à la réglementation en vigueur ;
- respecter les procédures de mise en concurrence pour la passation des marchés auxquelles l'INRA ou les membres du réseau peuvent être assujettis tant au regard du droit français que communautaire ;
- communiquer à la Région, dans un délai de 3 mois, suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées de la personne habilitée à certifier les comptes ;
- présenter à la Région, dans l'année suivant l'appel de fonds pour le solde de la convention, un compte d'emploi des subventions allouées par la Région et distinguer, pour ce faire, dans ses écritures, la comptabilité propre à chaque projet ;
- fournir à la Région, sur sa demande, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'opération, activité ou action subventionnée ;
- faciliter le contrôle sur place, par la Région ou par toute autre personne habilitée à cet effet, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives ;
- conserver les pièces comptables et justificatives pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

L'INRA s'engage à ce que les équipements subventionnés soient affectés, pour la durée de la présente convention, à des activités de recherche et d'innovation s'inscrivant dans les domaines d'intérêt majeur de la Région.

L'INRA s'engage à solliciter préalablement l'accord écrit de la Région pour toute modification dans la nature des investissements à acquérir définis à l'annexe technique n°1 à la présente convention.

C. Obligations en matière de communication

- Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action soutenue par la Région Ile-de-France, l'INRA s'engage à faire clairement apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication, les produits et affichages liées à l'objet de la présente convention. L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
- La présence du logotype de la Région et la référence à la plateforme téléphonique 0810 18 18 18 est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication. Les correspondances, notamment celles vis-à-vis des bénéficiaires de l'objet de la convention, indiquent explicitement l'implication de la Région. Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France. Lorsque le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.
- L'information relative au soutien régional aux allocations post-doctorales prend la forme de la mention « Projet soutenu par l'attribution d'une allocation post-doctorale Région Ile-de-France » ou « This work was supported by grants from Région Ile-de-France » dans les publications françaises et internationales, et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale pour les présentations orales.
- Pour les opérations d'investissement, le logo régional doit apparaître sur tous les équipements subventionnés.
- Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention (en particulier l'inauguration des projets menés par le réseau) font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, l'INRA s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.
- La Région se réserve le droit d'utilisation des résultats relatifs à l'exécution de la présente convention, de leur publication et de leur communication à des tiers. Les photos pourront aussi être librement utilisées par la Région, sous réserve du respect des droits de la propriété intellectuelle afférents aux dits résultats.
- Les services concernés de l'Unité Développement et de la Direction de la Communication sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller les membres du réseau dans leur démarche.

ARTICLE 3 – LES ENGAGEMENTS DE LA REGION

La Région s'engage à soutenir financièrement le réseau de recherche pour la réalisation des missions définies à l'article 1 de la présente convention, par le versement d'une subvention à l'INRA, établissement support financier du réseau, sous réserve du vote des crédits par l'assemblée délibérante et dans la limite de leur disponibilité.

Le montant total de la subvention régionale est de 1 306 875 €, répartis entre :

- des dépenses d'investissement, à hauteur prévisionnelle de 344 075 €, correspondant à 42,8 % du montant de l'opération éligible à l'aide régionale, pour la réalisation du programme d'actions décrit dans l'annexe technique et financière ;
- des dépenses de fonctionnement, à hauteur prévisionnelle de 962 800 €, pour la réalisation du programme d'actions décrit dans l'annexe technique et financière.

Le montant de la subvention affectée aux autres dépenses de fonctionnement et des dépenses de personnel technique est de 130 600 € représentant un taux de soutien de 100% de l'assiette des coûts éligibles correspondants.

Les dépenses engagées au titre du programme 2010 seront prises en compte à compter de la délibération de la Commission permanente du Conseil régional relative à ce programme.

Toute modification substantielle du programme doit être approuvée par la Région. La Région ne prendra en charge aucun surcoût lié à une modification du programme 2010.

ARTICLE 4 – LES MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention sera versée sur le compte ouvert au nom de l'INRA, dont les coordonnées sont les suivantes :

- Domiciliation : TP Versailles Trésorerie Générale – 16 avenue de St Cloud, 78000 Versailles
- Code banque : 10071
- Code guichet : 78000
- N° de compte : 00001003978
- Clé RIB : 85

Pour les dépenses de fonctionnement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum d'un an à compter de la date d'attribution de la subvention pour présenter un premier appel de fonds. Passé ce délai, la subvention est caduque et le bénéfice de la subvention est perdu en application du règlement budgétaire et financier de la Région.

Ce délai peut-être prorogé d'un an maximum si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai précité, que les retards ne lui sont pas imputables.

La demande de versement du solde doit être présentée dans un délai maximum de 3 ans à compter de la date de demande de premier acompte. A défaut, la subvention devient caduque et le bénéfice du solde est perdu.

Pour les dépenses d'investissement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de deux ans à compter de la date d'attribution de la subvention pour présenter un premier appel de fonds. Passé ce délai, la subvention est caduque et le bénéfice de la subvention est perdu en application du règlement budgétaire et financier de la Région.

Ce délai peut-être prorogé de deux ans maximum si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai précité, que les retards ne lui sont pas imputables.

La demande de versement du solde doit être présentée dans un délai maximum de 4 ans à compter de la date de demande de premier acompte. A défaut, la subvention devient caduque et le bénéfice du solde est perdu.

Cette subvention est mandatée comme suit :

Pour les allocations de recherche doctorales :

La demande de versement de subvention est remplie et signée par la personne habilitée de l'INRA qui certifie la réalité des dépenses à engager ou déjà engagées et leurs affectations aux opérations subventionnées.

L'INRA peut demander le versement d'avances selon les modalités suivantes :

- Une avance à la notification de la présente convention, correspondant aux 12 premiers mois des salaires versés aux doctorants, sur production d'un état prévisionnel des dépenses à effectuer jusqu'à l'achèvement des projets concernés et d'une attestation de la réalité du contrat de travail signé entre l'établissement employeur et le doctorant, qui précise le montant et le détail des sommes à la charge de l'établissement ainsi que le montant mensuel net versé au doctorant, les noms des doctorants bénéficiaires et la nature exacte des prestations réalisées.
- Au 12^{ème} mois, une nouvelle avance couvrant 12 mois de salaire, sur production d'un état des dépenses effectuées et d'un état prévisionnel des paiements à engager jusqu'à l'achèvement des projets concernés, certifiés sincères. La demande précise notamment les références, dates et montants des actes déjà payés au titre de l'action, les noms des doctorants bénéficiaires et la nature exacte des prestations réalisées.
- Au 24^{ème} mois, une nouvelle avance couvrant 12 mois de salaire, sur production d'un état des dépenses effectuées et d'un état prévisionnel des paiements à engager jusqu'à l'achèvement des projets concernés, certifiés sincères. La demande précise notamment les références, dates et montants des actes déjà payés au titre de l'action, les noms des doctorants bénéficiaires et la nature exacte des prestations réalisées.

Au terme du contrat de travail de l'allocataire, un état original certifié sincère justifiant de l'intégralité de l'utilisation de la subvention, ainsi qu'un rapport d'activité final seront adressés à la Région.

Pour les allocations de recherche post-doctorales :

La demande de versement de subvention est remplie et signée par la personne habilitée de l'INRA qui certifie la réalité des dépenses à engager ou déjà engagées et leurs affectations aux opérations subventionnées.

L'INRA peut demander le versement d'avances selon les modalités suivantes :

- Une avance à la notification de la présente convention, correspondant aux 12 mois des salaires versés aux post-doctorants, sur production d'un état prévisionnel des dépenses à effectuer jusqu'à l'achèvement des projets concernés et d'une attestation de la réalité du contrat de travail signé entre l'établissement employeur et le post-doctorant, et précisant le montant et le détail des sommes à la charge de l'établissement ainsi que le montant mensuel net versé au post-doctorant, les noms des post-doctorants bénéficiaires et la nature exacte des prestations réalisées.

Au terme du contrat de travail, un état original certifié sincère justifiant de l'intégralité de l'utilisation de la subvention, ainsi qu'un rapport d'activité final seront adressés à la Région.

Pour les autres dépenses de fonctionnement :

La demande de versement de subvention est remplie et signée par l'INRA, selon les modalités suivantes :

- Une avance de 30 % du montant de la subvention affectée à ces dépenses, après la notification de la convention et sur appel de fonds ;
- Sur présentation des justificatifs de dépenses réelles certifiées sincères par la personne habilitée du montant de l'avance de 30%, la Région peut procéder au versement d'une nouvelle avance à valoir sur les dépenses à effectuer.
- La Région peut procéder au versement d'acomptes sur appel de fonds et sur la base d'une liste récapitulative de dépenses certifiée exacte et réelle par la personne habilitée.

Le cumul des avances et des acomptes ne peut excéder 80% du montant de la subvention.

- Le solde est versé sur appel de fonds et sur la base d'une liste récapitulative détaillée des dépenses et d'un bilan financier certifiés sincères par la personne habilitée, attestant de la réalisation complète des projets concernés.

Dans le cas où les dépenses réelles engagées par le bénéficiaire de la subvention s'avèrent inférieures aux montants initialement prévus, la subvention régionale attribuée pourra être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, et par application du taux prévu à l'article 3, voire faire l'objet d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Pour les dépenses d'investissement

La demande de versement de subvention est remplie et signée par l'INRA selon les modalités suivantes :

- Une avance de 30 % du montant de la subvention affectée à ces dépenses, après la notification de la convention, sur appel de fonds et dans la limite de la somme correspondant à l'application du taux de subvention régional sur les dépenses à effectuer dans les 12 mois suivant l'attribution de la subvention ;
- La Région peut procéder au versement d'acomptes sur appel de fonds et sur la base d'une liste récapitulative de dépenses certifiée exacte et réelle par la personne habilitée. Le cumul des avances et des acomptes ne peut excéder 80% du montant de la subvention.
- Le solde est versé sur appel de fonds et sur la base d'une liste récapitulative détaillée des dépenses et d'un bilan financier certifiés sincères par la personne habilitée, attestant de la réalisation complète des projets concernés.

Dans le cas où les dépenses réelles engagées par le bénéficiaire de la subvention s'avèrent inférieures aux montants initialement prévus, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, et par application du taux prévu à l'article 3. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Le Comptable assignataire de paiement est le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile de France.

ARTICLE 5 –SUIVI

Il est instauré un comité de suivi, présidé par la Région, afin de s'assurer du bon déroulement du programme, il regroupera des représentants du GIS ASTREA et de la Région.

Chaque réunion donnera lieu à un compte-rendu.

Il veille au bon déroulement du programme, et peut acter des modifications de ce dernier qui n'emportent pas modification de l'équilibre général de la convention.

ARTICLE 6 - DUREE

La présente convention entre en vigueur à la date d'attribution de la subvention à l'INRA pour une durée de 5 ans.

ARTICLE 7 – RESTITUTION EVENTUELLE

Le reversement total ou partiel de la subvention est exigé :

- si l'objet de la subvention a été modifié,
- dans le cas du non respect des obligations du bénéficiaire,
- en l'absence de production du compte rendu financier par l'INRA et les partenaires du réseau.

Il sera alors procédé à la résiliation de la présente convention dans les conditions prévues à l'article 8 ci-dessous.

ARTICLE 8 – RESILIATION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général, cette résiliation prenant effet au terme d'un délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé par la Région à un arrêté définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement, total ou partiel, de la subvention. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant préalablement soumis pour approbation à la Commission permanente du Conseil régional.

ARTICLE 10 – PIECES CONTRACTUELLES

- La convention proprement dite,
- Les annexes techniques.

Fait à Paris, le
en trois exemplaires

Le Délégué INRA pour l'Ile-de-france

Le Président du
Conseil régional d'Ile-de-France

Emmanuel JOLIVET

Jean-Paul HUCHON

Annexe technique n°1 à la convention n° entre la Région Ile-de-France et l'INRA relative au soutien au programme 2010 DU DIM ASTREA

La Région attribue une subvention de **1 306 875 €** à l'INRA, support financier du réseau de recherche du DIM « Agrosociétés, Territoires, Ecologie, Alimentation » pour la réalisation de son programme 2010. L'INRA aura la charge de fournir à la Région les justificatifs demandés aux fins de contrôle.

Dans les conditions ci-dessus exposées, sont éligibles à l'aide de la Région les dépenses d'investissement, d'une part, et de fonctionnement, d'autre part, se rapportant aux actions suivantes :

1.1. Dépenses de fonctionnement

Présentation détaillée

Détails par projet dépenses de fonctionnement	Financement Région						Co-financements				
	Allocations doctorales €	Allocations post-doctorales (€)	Chaires d'accueil (€)	Personnel technique (€)	Autres frais de fonctionnement (€ HT)	TOTAL	Personnel technique (€)	Autres frais de fonctionnement (€)	Autres co-financements (allocations, gestion...)	TOTAL	Partenaire financier
AXE 1 : Environnement, Territoires et Agriculture											
Allocation doctorale Projet n°ast100034 Coordonnateur : Sébastien THOMINE Partenaire : CNRS	97 200					97 200					
Allocation doctorale Projet n° ast100035 Coordonnateur : Franck COURCHAMP Partenaires : Université Paris-Sud 11 - AgroParisTech- CNRS	97 200					97 200					

Allocation post-doctorale Projet n° ast100118 Coordonnateurs : David SIAUSSAT et Martine MAIBECHÉ Partenaire : Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)		49 800				49 800				
Total AXE 1	194 400	49 800				244 200				
AXE 2 : Agriculture biologique										
Allocation doctorale Projet n° ast100059 Coordonnatrice : Isabelle GOLDRINGER Partenaire : Université Paris-Sud 11 – INRA Centre de Versailles-Grignon - AgroParisTech- CNRS		97 200				97 200				
Allocation doctorale Projet n° ast100098 Coordonnatrice : Sophie ALLAIN Partenaires : INRA Centre de Versailles-Grignon - AgroParisTech		97 200				97 200				

Allocation post-doctorale Projet n° ast100132 Coordonnatrice : Muriel VALANTIN-MORISON Partenaires : INRA Centre de Versailles-Grignon, AgroParisTech		49 800				49 800				
Allocation post-doctorale Projet n° ast100099 Coordonnateur : Fabrice RIPOLL Partenaires : Université Paris-Est Créteil Val de Marne		49 800				49 800				
Manifestation scientifique Projet n° ast100045 Colloque scientifique international EUCARPIA, Section Organic & Low-input Agriculture sur le thème : « Breeding for resilience : a strategy for organic and low-input farming systems ? » Organisatrice : Isabelle GOLDRINGER Partenaire : INRA - Centre de Versailles-Grignon					20 000	20 000				
total AXE 2	194 400	99 600			20 000	314 000				

AXE 3 : Alimentation et santé										
--------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Allocation doctorale Projet n° ast100057										
Coordonnatrice : Marie-Laure LAMELOISE	97 200					97 200				
Partenaires : AgroParisTech – INRA Centre de Jouy-en-Josas – Cemagref - CNAM										
Allocation doctorale Projet n° ast100082										
Coordonnateur : Maarten VAN DE GUCHTE	97 200					97 200				
Partenaires : INRA Centre de Jouy-en-Josas AgroParisTech										
Allocation post-doctorale Projet n° ast100111										
Coordonnateur : François BLACHIER		49 800				49 800				
Partenaires : AgroParisTech – INRA Centre de Paris										

Allocation post-doctorale Projet n° ast100126 Coordonnateur : Patrice MARTIN Partenaires : INRA Centre de Jouy-en-Josas - AgroParisTech		49 800				49 800					
Manifestation scientifique Projet n° ast100114 Cycle d'information et d'échanges sur la maîtrise sanitaire des denrées alimentaires et des procédés. Thème de la journée « La durée de vie des produits ».					6 000	6 000					
Organisateur : Vincent LECLERC Partenaire : AFSSA											
total AXE 3	194 400	99 600			6 000	300 000					
Total	583 200	249 000	0	0	26 000	858 200	0	0	0	0	0

Récapitulatif par axe

Récapitulatif par axe en fonctionnement	Financement Région (en €)	Co-financements (en €)	Total Programme (en €)
axe 1	244 200	0	244 200
axe 2	314 000	0	314 000
axe 3	300 000	0	300 000
Total	858 200	0	858 200

Récapitulatif des autres dépenses de fonctionnement

Détails autres dépenses de fonctionnement	Subvention régionale (en €)	Co-financement (en €)	Total (en €)
Soutien aux manifestations scientifiques	26 000	0	26 000
Animation du réseau, communication	62 600	0	62 600
Coordination administrative	42 000	0	42 000
Total	130 600	0	130 600

Récapitulatif global

Récapitulatif global dépenses fonctionnement	Subvention régionale (en €)	Co-financement (en €)	Total (en €)	Taux de soutien régional
Allocations de recherche (docs)	583 200	0	583 200	
Allocations de recherche (post-docs)	249 000	0	249 000	
Sous-total Allocations	832 200	0	832 200	100,00%
Autres dépenses de fonctionnement	130 600	0	130 600	
Sous-total hors allocations	130 600	0	130 600	100,00%
Total	962 800	0	962 800	

1.2. Dépenses d'investissement

	Descriptif Equipements	Coût total HT (€)	Demande Région (€)	Taux de soutien	Autres financements
Equipements scientifiques Projet n° ast100087 Responsable scientifique : Michel ZIVY Partenaire : INRA – Centre de Versailles-Grignon	« Un spectromètre de masse à haute précision pour l'analyse des protéines des bactéries de la chaîne alimentaire et des protéines végétales impliquées dans les réponses aux variations environnementales »	600 000	260 000	43,3%	IFR87 : 40 000€ IBISA : 300 000€
Equipements scientifiques Projet n° ast100120 Responsable scientifique : Catherine BONAZZI Partenaire : AgroParisTech	« Création d'un plateau analytique dédié à l'acquisition en ligne de données sur des cinétiques réactionnelles dans les aliments au cours des procédés de transformation »	142 617	47 175	33,1%	INRA : 25 000€ Projet ANR-ALIA "Ribenuit" : 39 942€ Projet ANR-ALIA "Dominove" : 30 500€
Equipements scientifiques Projet n° ast100073 Responsable scientifique : Marie-Laure LAMELOISE Partenaire : AgroParisTech	« Caractérisation de la charge de surface de solides macroscopiques - produits alimentaires et matériaux au contact des aliments - pour une meilleure compréhension du rôle des surfaces et le suivi de leurs modifications »	61 583	36 900	59,9%	Fonds propres/contrats industriels : 4 683€ Conseil Scientifique AgroParisTech : 15 000€ UMR GENIAL : 5 000€
Total		804 200	344 075	42,8%	

Annexe technique n°2 à la convention n° entre la Région Ile-de-France et l'INRA relative au soutien au programme 2010 du DIM ASTREA

Modalités relatives aux dépenses de fonctionnement

Au titre des dépenses de fonctionnement du DIM Agrosociétés, Territoires, Ecologie, Alimentation, l'INRA dispose d'une enveloppe globale dédiée à la mise en œuvre du programme de recherche, permettant de financer des allocations de recherche doctorales et post-doctorales des membres du réseau, selon les modalités suivantes :

Allocations de recherche doctorales

- L'INRA, agissant pour le réseau des partenaires du GIS ASTREA, verse les allocations aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche employant des doctorants (universités, grandes écoles...) qui les reversent aux allocataires, bénéficiaires finaux et indirects du dispositif.
- Sont éligibles aux allocations doctorales les étudiants titulaires d'un master de recherche (ou d'un DEA / DESS ou équivalent), inscrits dans une institution de recherche francilienne ou étudiants inscrits en première ou deuxième année de doctorat correspondant à l'année universitaire de sélection.
- La subvention forfaitaire prendra en compte le salaire incluant la totalité des cotisations sociales et l'indemnité de perte d'emploi éventuelle.
- L'INRA attribue les allocations doctorales dans le cadre des règles et procédures fixées par son conseil d'administration. Les bénéficiaires des allocations de recherche recevront une rémunération d'un montant (cotisations sociales et indemnité de perte d'emploi éventuelle comprises) de 2 700 € par mois par allocation doctorale sur 36 mois maximum, soit une subvention régionale d'un montant de 97 200 € par allocation doctorale.
- Ces allocations sont financées à 100% par la Région.
- La subvention n'est pas cumulable avec une autre aide (autre allocation de recherche, bourse CIFRE...). Les vacances universitaires et le monitorat sont néanmoins admis.

Allocations de recherche post-doctorales

- L'INRA, agissant pour le réseau des partenaires du GIS ASTREA verse les allocations aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche employant des doctorants (universités, grandes écoles...) qui les reversent aux allocataires, bénéficiaires finaux et indirects du dispositif.
- Sont éligibles les étudiants titulaires d'un doctorat.
- La subvention forfaitaire prendra en compte le salaire incluant la totalité des cotisations sociales et l'indemnité de perte d'emploi éventuelle.
- L'INRA attribue les allocations postdoctorales dans le cadre des règles et procédures fixées par son conseil d'administration. Le bénéficiaire des allocations de recherche post-doctorale devra recevoir une rémunération d'un montant minimal (cotisations sociales indemnité de perte d'emploi éventuelle comprises) correspondant au montant maximal de la subvention régionale, soit 4 150 € par mois par allocation post-doctorale sur une durée de 36 mois maximum (non renouvelable). Le montant maximum de la subvention régionale est de 149 400 € par allocation post-doctorale.
- Ces allocations sont financées à 100% par la Région.

Sur les 962 800 € affectés par la Région aux dépenses de fonctionnement prévues au titre du programme 2010, la part prévisionnelle dédiée aux allocations doctorales et post-doctorales est estimée à environ 832 800 €.

Autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement du réseau ASTREA sont financées par la Région avec un taux pouvant aller jusqu'à 100%. Ces dépenses sont liées aux activités suivantes :

- Animation et communication du réseau (dont frais liés au fonctionnement de la gouvernance du réseau).
- Organisation de manifestations scientifiques en Ile-de-France, hors frais de personnel permanent.
- Frais de formation des allocataires de recherche en relation avec le programme de travail lié au DIM.
- Consommables nécessaires aux équipements des plates-formes technologiques.
- Frais pour l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau (déplacements et per diem) dans le cadre de workshops, formations... limitées à 30 000 € par an et à 2% du montant total des dépenses de fonctionnement allouées au programme.

Annexe technique n°3 à la convention n° entre la Région Ile-de-France et l'INRA relative au soutien au programme 2010 du DIM ASTREA

1.1. Indicateurs de suivi des DIM

Objectifs	Intitulé des indicateurs de suivi des objectifs de résultat	Origine des données ^(*)	Résultats	Premiers impacts	Commentaires et précisions éventuelles
Soutenir la fédération de chercheurs au sein de réseaux coopératifs de recherche					
Favoriser l'ouverture de la structure constitutive du DIM (1er cercle) à de nouveaux membres	Nombre d'institutions (organismes, universités...) nouvellement membres de la structure constitutive du DIM (GIS, Fondation...)	G			
	Nombre de laboratoires partenaires nouvellement membres de la structure DIM	G			
Favoriser l'ouverture du programme du DIM (1er cercle) à de nouveaux partenaires	Nombre d'institutions (organismes, universités...) partenaires mais non membres de la structure DIM nouvellement associés au réseau	G			
	Nombre de laboratoires partenaires mais non membres de la structure DIM, nouvellement associés au réseau	G			
Renforcer le potentiel scientifique de l'Ile-de-France					
Augmenter le potentiel scientifique	Nombre de chercheurs et enseignants chercheurs travaillant sur le programme du DIM financé par la Région	G			
Soutenir l'effort de formation en faveur des doctorants et post-doctorants	Nombre de doctorants et de post-doctorants bénéficiant d'une allocation de la Région dans le cadre du programme DIM	G			

^(*) G: gouvernance du DIM / L: laboratoires

Objectifs	intitulé des indicateurs de suivi des objectifs de résultat	Origine des données ⁽¹⁾	Résultats	Premiers impacts	Commentaires et précisions éventuelles
Développer une logique de réseau					
Mesurer les relations effectives entre les partenaires du réseau	Nombre de réunions de coordination du réseau	G			
	- Conseil d'administration / Comité de groupement / Directoire	G			
	- Bureau	G			
	- Conseil scientifique / Comité scientifique / Comité d'évaluation / Comité d'orientation scientifique	G			
	- Assemblée générale	G			
Associer la Région au suivi en tant que partenaire de la mise en œuvre du DIM	Nombre de réunions de suivi avec la Région	G			
Renforcer l'offre de formation en Ile-de-France					
Contribuer à l'accession et à la diffusion des connaissances auprès de la communauté scientifique	Nombre d'actions de formation dispensées par les membres du réseau	L			
	- création de nouvelles formations universitaires	L			
	- séminaires de doctorants / post-doctorants	L			
	- autres	L			

⁽¹⁾ G: gouvernance du DIM / L: laboratoires

Objectifs	intitulé des indicateurs de suivi des objectifs de résultat	Origine des données (*)	Résultats	Premiers impacts	Commentaires et précisions éventuelles
Produire des résultats scientifiques					
Résultats scientifiques associés aux thèses	Nombre de thèses publiées dans le cadre du programme du DIM (sur projets financés par la Région)	L			
Publications associées au programme du DIM	Nombre de publications dans les revues scientifiques internationales associées au programme du DIM (sur projets financés par la Région)	L			
Diffusion vers la communauté scientifique	Nombre de manifestations scientifiques organisées dans le cadre du programme du DIM (sur financement Région)	L			
	Nombre total de participants aux manifestations scientifiques financées par la Région				
Générer des retombées économiques et sociétales					
Valorisation industrielle des recherches	Nombre total de brevets déposés concernant des projets financés par la Région	L			
	Nombre de projets financés par la Région dans le cadre du DIM et menés avec des industriels	L			
	Nombre de licences transférées à l'industrie dans le cadre de résultats du programme du DIM concernant des projets financés par la Région	L			
Création d'emplois	Nombre de doctorants ou post-doctorants du programme du DIM, financés par la Région et embauchés en CDI dans une structure publique	L			
	Nombre de doctorants ou post-doctorants du programme du DIM, financés par la Région et embauchés en CDI dans une structure privée	L			
Retombées sociétales et environnementales	Nombre de projets financés par la Région dans le cadre du DIM ayant des retombées sociétales et environnementales	L			
Création d'entreprises	Nombre de projets incubés ou de création d'entreprise en lien avec le programme du DIM concernant des projets financés par la Région	L			

Objectifs	intitulé des indicateurs de suivi des objectifs de résultat	Origine des données ^(*)	Résultats	Premiers impacts	Commentaires et précisions éventuelles
Favoriser le rayonnement international du réseau					
Visibilité internationale et nationale du réseau	Nombre de chercheurs du réseau travaillant sur des projets financés par la Région et invités à des manifestations internationales	L			
Attractivité du réseau	Nombre de chercheurs étrangers invités par la structure dans le cadre du programme du DIM	L			
	Part des doctorants et post-docs étrangers sur le total des doctorants et post docs financés par la Région	L			
Identité internationale du DIM	Nombre de citations dans le cadre du DIM dans des revues spécialisées internationales	L			
Diffuser les résultats du réseau					
Communiquer sur le DIM (par voie papier ou électronique)	Newsletter (oui/non)	G			
Assurer une large diffusion du bulletin	Nombre de bulletins diffusés	G			
Site internet	oui/non	G			
Extranet	oui/non	G			
Rapprocher les chercheurs du réseau avec la société civile et le grand public					
Echanger avec la société civile	Nombre de débats organisés avec la société civile	L			
Diffuser les résultats vers des publics variés (jeune public, grand public, professionnels)	Nombre d'expositions, salons ou manifestations de vulgarisation scientifique	L			
	Autres (préciser)	L			
	Nombre total de personnes ayant assisté aux événements	L			

^(*) G: gouvernance du DIM / L: laboratoires

1.2. Rapport d'activité DIM - PERIODE DE A....

1. Gouvernance et fonctionnement du réseau

Partenariats

- Présentation des nouveaux institutions / laboratoires ayant rejoint la structure DIM
- Présentation des institutions / laboratoires nouvellement associés au programme du DIM mais non membre de la structure

Activités du réseau

- Description des principales activités d'animation du réseau : bureau, comité de pilotage, réunions scientifiques, comités de sélection des projets...
- Modalités de suivi avec la Région

Potentiel scientifique

- Nombre total de chercheurs dont doctorants et post-docs travaillant sur le programme de la période
- Laboratoires travaillant en interaction avec d'autres réseaux : pôles de compétitivité, RTRA, réseaux européens etc.

Financement du programme

- Description des principaux partenaires financiers, modalités d'intervention, et complémentarité avec le soutien régional

2. Résultats obtenus pendant la période

Activités scientifiques

- Les activités de formation animées par le réseau
- Les résultats des thèses
- Principales publications
- Les manifestations scientifiques organisées : objectifs et impact
- Présenter les activités du réseau en relation avec les autres formes de réseaux : RTRA, pôles de compétitivité franciliens et hors Ile-de-France, réseaux européens etc.

Retombées scientifiques

- Les brevets déposés par la structure ou par un organisme dans le cadre des activités du programme du réseau
- Les doctorants ou post-docs ayant trouvé un emploi
- Les entreprises créées dans le prolongement d'un projet du réseau
- Les activités menées en collaboration avec des directions fonctionnelles et des élus de la Région

Visibilité internationale

- Accueil de chercheurs étrangers
- Nouveaux doctorants / post-docs accueillis
- Publications dans des revues expertes internationales

Diffusion vers le grand public

- Activités vers la société civile

Communication

- Moyens de communication mis en œuvre pendant l'année pour une communication au sein de la communauté scientifique et vers l'extérieur (grand public, industriels...)